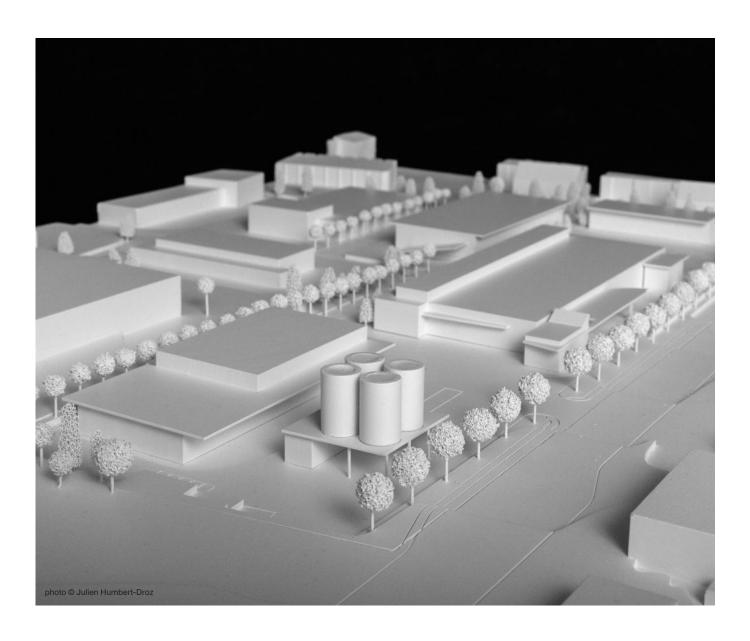
CENTRE D'ENTRETIEN ROUTIER DE BOUDRY - CEB EXTENSION ET ASSAINISSEMENT

CONCOURS DE PROJETS D'ARCHITECTURE À UN DEGRÉ EN PROCÉDURE OUVERTE

RAPPORT DU JURY



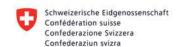






TABLE DES MATIÈRES	1.	DÉROULEMENT DU CONCOURS	4
	1.1	Introduction	4
	1.2	Maître d'ouvrage, organisateur, secrétariat du concours	4
	1.3	Genre de concours, type de procédure	4
	1.4	Langue de la procédure	4
	1.5	Prescriptions officielles	5
	1.6	Conditions de participation et d'inscription	6
	1.7	Incompatibilité - exclusion	7
	1.8	Groupe pluridisciplinaires	7
	1.9	Composition du jury	8
	1.10	Critères d'appréciation	8
	1.11	Situation et contexte général	9
	1.12	Périmètre de concours	9
	2.	EXAMEN PRÉALABLE	10
	2.1	Inscriptions, délais, dossiers rendus	10
	2.2	Devises des projets rendus	10
	2.3	Examen des dossiers	10
	2.4	Délais d'envoi	10
	2.5	Respect de l'anonymat	10
	2.6	Conformité des documents	10
	2.7	Conformité aux dispositions légales	11
	2.8	Respect du programme	11
	2.9	Admission des projets	11
	3.	JUGEMENT	12
	3.1	Prise de connaissance des projets, admission au jugement	12
	3.2	Méthode de travail	12
	3.3	1er tour d'examen des projets	12
	3.4	2ème tour d'examen	12
	3.5	3ème tour d'examen	12
	3.6	Tour de repêchage	12
	3.7	Projets pressentis pour l'attribution des prix	13
	3.8	Classement	13
	3.9	Attribution des prix	13
	3.10	Recommandation du jury	13
	4.	APPROBATION DU RAPPORT DU JURY	14
	5.	LEVÉE DE L'ANONYMAT	16
	6.	PROJETS CLASSÉS	19
	7.	PROJETS NON CLASSÉS	38

1. DEROULEMENT DU CONCOURS

1.1 Introduction

Le Service des bâtiments du Canton de Neuchâtel (SBAT) organise un concours de projet d'architecture à un degré dans le cadre d'une procédure ouverte à des architectes, afin d'évaluer des propositions pour l'assainissement et l'extension du centre d'entretien routier de Boudry (CEB).

La Confédération, par l'intermédiaire de l'Office fédéral des routes (OFROU) propriétaire et responsable de l'entretien des routes nationales, est actuellement propriétaire et seule exploitante du centre d'entretien routier de Boudry (CEB). Elle doit réaliser un assainissement et un agrandissement de ce dernier.

Le Service des ponts et chaussées du Canton de Neuchâtel (SPCH), responsable de l'entretien des routes cantonales dont les sites d'exploitation sont actuellement situés en plusieurs lieux épars autour de Boudry, a sollicité l'accord de l'OFROU pour la création de nouvelles infrastructures mutualisées, centralisées et modernes, répondant aux normes actuelles de sécurité et d'accueil de ses collaborateurs.

La réalisation d'un projet mixte au CEB Boudry, Confédération-Canton, s'est rapidement avérée judicieuse, voire incontournable, au vu des besoins des deux entités, des futures synergies et des mutualisations que le projet apportera.

L'exploitation du site doit être garantie pendant les phases des travaux d'exécution.

1.2 Maître d'ouvrage, organisateur, secrétariat du concours

La Confédération, respectivement l'Office fédéral des routes (OFROU), et La République et Canton de Neuchâtel (Département du développement territorial et de l'environnement) sont les maîtres de l'ouvrage et les pouvoirs adjudicateurs. Dans le cadre de la procédure de concours, ils sont représentés par:

République et Canton de Neuchâtel Département des finances et de la santé Service des bâtiments Rue de Tivoli 5 2002 Neuchâtel

Les maîtres d'ouvrage sont désignés, dans les documents de la présente procédure, par les terminologies «le maître d'ouvrage/de l'ouvrage» ou «l'autorité adjudicatrice».

Secrétariat et organisation technique du concours:

COMAMALA ISMAIL Rue de l'Eau 42 2502 Biel/Bienne ceb@cois.ch

1.3 Genre de concours, type de procédure

Le présent concours est un concours de projets d'architecture à un degré en procédure ouverte. Le règlement SIA 142, édition 2009 fait foi (subsidiairement aux dispositions sur les marchés publics) dont le maître d'ouvrage, le jury et les concurrents reconnaissent le caractère obligatoire du seul fait qu'ils participent au concours. En cas de nécessité, le jury peut prolonger le concours par un degré d'affinement anonyme en option, limité aux seuls projets qui restent en lice. Cette option fera l'objet d'une indemnisation à part de la somme globale. Le classement des projets n'aura lieu qu'à l'issue du degré en option.

1.4 Langue de la procédure

La langue officielle pour la procédure du concours est le français. Ce choix est notamment applicable aux questions posées par les concurrents et aux textes figurants sur les documents qu'ils remettront. Il en va de même pour la suite de l'exécution de l'opération.

1.5 Prescriptions officielles

La présente procédure de concours se déroule conformément aux dispositions suivantes, elle est soumise à la loi cantonale sur les marchés publics et à son règlement d'application:

Prescriptions internationales:

- AMP et ses annexes concernant la Suisse.
- Accord du 21 juin 1999 entre la Confédération suisse et la Communauté européenne sur certains aspects relatifs aux marchés publics (RS 0.172.052.68).

Prescriptions nationales:

- LCart:
- LCD;
- LMI;
- Normes SIA;
- Klimapaket

Prescriptions intercantonales et cantonales:

- AIMP:
- LCMP;
- RELCMP;
- LCAT et RelCAT;
- LConstr et RELConstr.

Prescriptions communales:

- Règlement de construction (Boudry) du 12 juin 1996;
- Règlement d'aménagement (Boudry) du 25 juillet 2016.

En outre, sont applicables les lois et normes suivantes selon la nature de l'objet:

- Recommandations et directives sur le développement durable (voir 3.3).
- La norme SIA 500 portant sur les constructions sans obstacles, ainsi que le règlement cantonal concernant les mesures en faveur des personnes handicapées dans le domaine de la construction.
- Association suisse des professionnels de la route et des transports (VSS): les normes en vigueur et notamment la norme suisse VSS 40 291, édition 2021: Disposition et géométrie des installations de stationnement pour voitures de tourisme et motocycles.
- Les normes, règlements et recommandations de la SIA portant sur la construction, les installations et équipements;
- Les prescriptions découlant de la législation fédérale sur le travail et concernant les locaux pour le personnel;
- Les normes, directives, conditions et recommandations de l'association des établissements cantonaux d'assurance contre l'incendie (AEAI).

1.6 Conditions de participation et inscription

Le concours est ouvert à des architectes établis en Suisse ou dans un état signataire de l'accord OMC sur les marchés publics, pour autant qu'ils remplissent l'une des conditions suivantes:

- être porteur du diplôme d'une des Écoles Polytechniques Fédérales (EPF), de l'Institut d'architecture de l'Université de Genève (EAUG ou IAUG), de l'Accademia di Architettura di Mendrisio (AAM), de l'une des Hautes Écoles Spécialisées suisses (HES ou ETS) ou d'un diplôme étranger reconnu équivalent;
- être inscrit au Registre suisse des architectes, au niveau A ou B du REG, le niveau C étant exclu.

Lors de leur inscription, les architectes en possession d'un diplôme étranger ou inscrits sur un registre professionnel étranger devront fournir la preuve de l'équivalence de leurs qualifications par rapport aux exigences suisses. Cette dernière doit être demandée à la Fondation du Registre suisse (REG), Hirschengraben 10, 3011 Bern, tél. +41 31 382 00 32, courriel info@reg.ch. Le SEFRI peut également délivrer une reconnaissance de diplôme (https://www.sbfi.admin.ch/sbfi/fr/home.html).

Les conditions doivent être remplies à la date d'inscription et jusqu'à la fin du concours. Les équipes qui ne remplissent pas les exigences de participation seront exclues du concours.

Les bureaux portant la même raison sociale, même issus de cantons, régions ou pays différents, ne peuvent déposer qu'un seul dossier de candidature. Les bureaux ne portant pas la même raison sociale, mais faisant partie d'une même holding, peuvent participer séparément sous réserve que ces bureaux soient inscrits distinctement au registre du commerce et que la participation de la maison-mère dans ces bureaux ne dépasse pas 20%.

L'association de plusieurs bureaux d'architectes est admise, mais limitée à deux bureaux. Dans ce cas, tous les membres du groupe doivent remplir les conditions de participation.

Un architecte, employé, qui remplit les conditions de participation peut participer au concours pour autant que son employeur n'y participe pas lui-même au titre d'organisateur, de membre du jury, d'expert ou de concurrent. Il doit joindre une attestation signée de son employeur dans l'enveloppe contenant la fiche d'identification.

En outre, le concurrent doit pouvoir apporter la preuve, à la première réquisition, que son bureau est à jour avec le paiement des charges sociales de son personnel et qu'il respecte les usages professionnels en vigueur pour sa profession. Lors de l'inscription, le bureau s'engage sur l'honneur sur ces aspects.

1.7 Incompatibilité - exclusion

Les bureaux et leur personnel ne peuvent s'inscrire au concours que s'ils ne se trouvent pas en situation de conflit d'intérêts avec un membre du jury, un suppléant, un spécialiste conseil, l'adjudicateur ou l'organisateur de la procédure, annoncés dans le présent document. Les participants doivent vérifier qu'ils ne se trouvent pas dans une situation de conflit d'intérêts: ligne directrice SIA 142i-202f_conflits d'intérêts.

Le jury proposera à l'autorité adjudicatrice l'exclusion de la procédure de toutes les personnes ou bureaux en situation de conflit d'intérêts ou de dérogation au présent programme de concours.

Le bureau organisateur n'est pas autorisé à participer à la procédure comme participant ou à donner des conseils à un participant. Toutefois, les bureaux qui ont respectivement élaboré l'étude de faisabilité et les investigations techniques sont expressément autorisés à participer à la présente procédure. En effet, ces derniers ne sont pas intervenus dans la préparation des documents de la présente procédure. Les prestations qu'ils ont réalisées sont terminées et ne leur confèrent aucun avantage sur les autres concurrents. Les documents élaborés par ces bureaux sont fournis dans le cadre de la présente procédure au sens de l'AIMP 1994, il s'agit de:

- SD ingénierie Neuchâtel SA, Rue du Chasselas 1 CP 145, CH 2034 Peseux
- HSE Conseils SA, Rue de la Gare 13, CH 2074 Marin-Epagnier
- Prona Romandie SA, Place Numa-Droz 2, CH 2000 Neuchâtel
- Planair Ingénieurs Conseils SA, Crêt 108a, CH 2314 La Sagne
- Fahrny Architectes SA, Rue de l'Hôpital 20, CH 2001 Neuchâtel
- DSI Ingénieurs civils Sarl, Rue du Crêt-Taconnet 12a, CH 2000 Neuchâtel

1.8 Groupes pluridisciplinaires

En plus des compétences mentionnées ci-dessus, les candidats sont libres de consulter ou de s'adjoindre des spécialistes d'autres disciplines pour autant qu'ils respectent les règles de confidentialité et soient soumis aux mêmes contraintes d'incompatibilité que les candidats architectes.

La formation d'une équipe pluridisciplinaire avec des spécialistes se fait sur une base volontaire et non contraignante pour le pouvoir adjudicateur. Le choix de ces autres mandataires spécialisés fera, en principe, l'objet d'appels d'offres séparés (procédures selon LCMP).

Toutefois, dans le cas où le jury remarque une contribution de qualité exceptionnelle, il la saluera dans son rapport. Ainsi, à la condition que les spécialistes concernés soient mentionnés dans la fiche d'identification du candidat et nommément cités dans le rapport du jury, ils pourraient également se voir intégrés dans l'équipe pluridisciplinaire que recommandera le jury au pouvoir adjudicateur pour la poursuite du mandat.

10	O	- 1	
1.9	Composition	an	IUITV

Les membres du jury, désignés par le maître d'ouvrage, sont responsables envers le maître d'ouvrage et les participants d'un déroulement du concours conforme au présent programme. Le maître d'ouvrage et le jury approuvent le programme du concours. Le jury répond aux questions des participants et juge les propositions de concours, décide du classement, attribue les prix et les éventuelles mentions. Il rédige le rapport du jugement et les recommandations pour la suite de l'opération.

Présidente du jury

Mme Christine Thibaud Zingg

Arch. Urb. EPFL SIA FAS, Associée Thibaud Zingg,

Yverdon-les-Bains

Membres professionnels

M. Yves-Olivier Joseph

Arch. EPFL SIA, Architecte cantonal, République et

Canton de Neuchâtel

M. Ivo Frei

Arch. EPFL SIA FAS, Associé Atelier niv-0, Lausanne

Mme Sandra Maccagnan

Arch. HES SIA FAS, Associée Fournier Maccagnan,

Bex

Suppléants professionnels

Mme Mariela Siegrist

Arch. SIA, Associée Siegrist Theubet, Bienne

M. Jean-Michel Deicher

Arch. HES SIA, Arch. cantonal adjoint, République

et Canton de Neuchâtel

M. Mario Mariniello

Arch. HES UTS, Arch. adjoint domaine projets,

République et Canton de Neuchâtel

Membres non-professionnels

M. Stefano Coraducci

Chef de filiale 1 d'Estavayer-le-Lac, Office fédéral

des routes, OFROU

M. Nicolas Merlotti

Ingénieur cantonal, République et Canton de

Neuchâtel

M. Pierre Porret

Chef de l'Établissement de Neuchâtel pour la viabilité des infrastructures autoroutières (NEVIA)

Suppléants non-professionnels

Mme Pascale Wolff

Responsable de projet, Office fédéral des routes,

OFROU

M. Adrien Pizzera

Directeur de l'unité territoriale IX (UTIX)

M. Dominique Flückiger

Chef OENT, République et Canton de Neuchâtel

Spécialistes-conseils

Enpleo Sàrl

Spécialiste-conseil efficacité énergétique et

écologie de la construction

Christe & Gygax ingénieurs conseils SA

Spécialiste-conseil mobilité, circulation, trafic et

flux

Inea ingénierie civil & architecture Sàrl

Spécialiste-conseil économie de la construction et

concept structurel

La Présidente du jury dispose d'une voix double en cas d'égalité.

Les suppléants participent à toutes les séances et, s'ils ne sont pas appelés à remplacer un membre du jury, ont une voix consultative. Les spécialistes-conseils apportent leurs compétences techniques au service du jury, ils-elles ne détiennent pas de droit de vote.

1.10 Critères d'appréciation

Le jury sélectionnera les projets selon les critères d'appréciation ci-dessous, sans ordre de priorité:

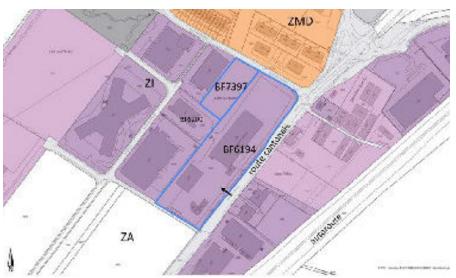
- Respect du cahier des charges, du programme des locaux et du règlement;
- Qualité urbanistique et architecturale du projet dans le site;
- Économie générale du projet;
- Qualité du concept énergétique et développement durable;
- Qualité spatiale et fonctionnalité des espaces intérieurs et de la distribution;
- Qualité des aménagements extérieurs;
- Qualité du concept d'assainissement et du phasage de la réalisation des constructions.

1.11 Situation et contexte général

Le secteur territorial des bien-fonds n°6194 et n°7397 (secteur en blanc) se situe à l'entrée Sud-Ouest de la Commune de Boudry.

Ces deux parcelles se situent à proximité immédiate de l'autoroute NO5 et à l'abord immédiat de la route cantonale RC5.





1.12 Périmètre de concours

Le périmètre du concours, d'intervention, comprend l'entièreté des biens-fonds n°6194 et n°7397.

Le bien-fonds n°6194 abrite actuellement le centre d'entretien routier existant et le bien-fonds n°7397 est une parcelle vierge, libre de toute construction.

2. EXAMEN PRÉALABLE			
2.1 Inscriptions, délais, dossiers rendus	19 inscriptions valables ont été enregistrées par le secrétariat du concours. 14 projets ont été envoyés jusqu'au 10.11.2023, le timbre postal faisant foi, dans les conditions prescrites par le programme du concours. Les maquettes ont été réceptionnées par une personne neutre et indépendante du jury, le 24.11.2023.		
2.2 Devises des projets rendus	N°1 CIRCUIT BOISÉ		
	N° 2 CONTINUUM		
	N° 3 EXPANSION		
	N° 4 LE CHAPÔ		
	N° 5 LiLi		
	N° 6 Little Marcel		
	N°7 margie		
	N° 8 MARS RATRAC		
	N° 9 Orange Mécanique		
	N° 10 Pop-Up		
	N° 11 SCHRÖDINGER		
	N° 12 SIMONE		
	N° 13 STRATES		
	N° 14 Terra Terre		
2.3 Examen des dossiers	Préalablement au jugement, les projets ont été examinés par le secrétariat du concours sous les angles suivants:		
	- conformité des délais et anonymat respecté		
	- conformité des documents reçus (rendu et présentation)		
	 respect des périmètres vérification de la prise en compte des contraintes énoncées dans le programme - conformité au programme des locaux et aménagements extérieurs 		
	Un tableau récapitulatif du contrôle de tous les projets ainsi qu'un dossier intitulé «contrôle technique» ont été transmis à chacun des membres du jury.		
	Le strict respect de l'anonymat et de la confidentialité des projets ont été garantis. Les résultats des calculs demandés (surfaces et volumes) ont été rapportés et considérés en relation avec les valeurs moyennes des projets rendus.		
	Tous les dossiers (plans et maquettes) ont été postés dans les délais prescrits.		
	Les maquettes sont toutes arrivées le 24.11.2023.		
2.5 Respect de l'anonymat	Tous les dossiers et toutes les maquettes ont été transmis à l'organisateur dans le strict respect de l'anonymat.		
2.6 Conformité des documents	Dans l'ensemble, tous les concurrents ont respecté les éléments demandés à quelques détails près.		

2.7 Conformité aux dispositions légales

Le respect des prescriptions réglementaires a été analysé de manière générale selon les points suivants:

- périmètre
- alignements
- gabarits et hauteurs
- longueur des bâtiments
- taux d'occupation
- indice espaces verts

Les projets N° 7 et N° 8 dérogent aux gabarits. Le projet N° 7 déroge à la hauteur admissible. Les projets N° 4 et N° 7 dérogent à la longueur admissible.

2.8 Respect du programme

Diverses interprétations du programme ont été relevées et consignées dans des fiches détaillées à disposition du jury pendant le jugement.

2.9 Admission des projets

Bien que certains des 14 projets aient pris des libertés dans l'interprétation du programme ainsi que le rendu de la maquette, ces écarts sont considérés comme admissibles dans la mesure où ils ne présentent pas d'avantages particuliers et n'entravent pas la lecture des projets. Par ailleurs, quelques manquements graphiques mineurs dans le rendu de certains projets ont été constatés.

Le jury prend acte et les membres s'accordent à l'unanimité pour accepter les 14 projets à l'examen et au jugement mais d'exclure de la répartition des prix les projets N° 4, N° 7 et N° 8, qui pourront cependant recevoir une mention.

3. JUGEMENT	
3.1 Prise de connaissance des projets, admission au jugement	Le jury s'est réuni au complet, le 29.11.2023 à 8h00 / 1ère session et le 13.12.2023 à 8h00 / 2ème session à la Salle de spectacles de Boudry.
3.2 Méthode de travail	Afin d'aboutir à un classement des projets, le jury, suite à un examen minutieux de chacun d'eux, procède par élimination successive des propositions. Cette élimination s'effectue en trois tours qui sont décrits ci-après. A la fin de la prise de connaissance des projets, le jury a fait une visite commune du site. Il a été particulièrement sensible aux qualités de fonctionnement actuel du site, la fluidité des circulations et le pragmatisme avec lequel l'infrastructure est utilisée au quotidien. Il a apprécié la luminosité dans la halle principale et le contact visuel entre utilisateurs.
3.3 1er tour d'examen des projets	Au premier tour, le jury passe en revue l'ensemble des projets en les examinant à l'aide des critères retenus. Il s'attache, plus spécialement, à mettre l'accent de son analyse sur l'insertion dans le site, les rapports avec les constructions existantes et les accès l'emplacement des principaux éléments du programme. Une attention particulière est portée à la volumétrie des nouveaux bâtiments projetés, à la proportion des espaces extérieurs ainsi créés, à leur fonctionnement général par rapport au programme demandé. A travers cet examen, le jury relève que malgré d'autres qualités d'organisation ou de formulation architecturale, certaines propositions n'apportent pas de réponses suffisantes en regard des critères de jugement et s'écartent ainsi trop des objectifs visés. Le jury décide à l'unanimité d'éliminer les projets suivants:
	N°1 CIRCUIT BOISÉ
	N° 2 CONTINUUM
	N° 7 margie
3.4 2ème tour d'examen	Au deuxième tour d'élimination, le jury reprend de manière plus approfondie les critères du premier tour en s'attachant, à travers eux, à souligner les valeurs intrinsèques des propositions. Il examine celles-ci également à l'aide du critère relatif aux qualités architecturales, d'expression formelle en lien avec leur contenu. Il approfondit ses réflexions sur la qualité des espaces tant intérieurs qu'extérieurs et leurs utilisations possibles. Il a examiné en particulier le rapport du projet à l'ensemble du quartier et aux différents éléments qui structurent le site, la qualité de la circulation entre les bâtiments ains que le fonctionnement général du projet.
	Le jury décide à l'unanimité d'éliminer les projets suivants:
	N° 3 EXPANSION
	N° 4 LE CHAPÔ
	№ 5 LiLi
	N° 11 SCHRÖDINGER
	N° 14 Terra Terre
3.5 3ème tour d'examen	Au troisième tour d'élimination, les membres du jury ont examiné de manière collégiale, plus en détail, chacun des 6 projets résiduels. D'un commun accord, ils ont éliminé celui qu'ils considéraient comme inadéquat du point de vue de la fonction et de l'expression des bâtiments.
	N° 8 MARS RATRAC
3.6 Tour de repêchage	Conformément aux dispositions du règlement SIA 142, art. 21.1, le jury procède à un tour de repêchage, passe en revue à nouveau tous les projets et décide de ne repêcher aucun projet.

3.7 Projets pressentis pour l'attribution des prix

Les projets pressentis au classement sont alors confirmés pour l'établissement du classement final et pour l'attribution des prix.

La vérification des surfaces et du volume ainsi que l'estimation du coût et des points de vue statiques sont établies par M. Porscha du bureau Ivéo Conseils.

Des analyses des points de la physique du bâtiment sont établis par Monsieur Jakubowski du bureau Enpleo. Des analyses des flux et circulations son établis par Monsieur Christe du bureau Christe & Gygax Ingénieurs Conseils.

Sur la base de ces informations ainsi que d'après les critères de jugements énoncés et développés, le jury examine à nouveau en détail les projets retenus suivants:

N° 6 Little Marcel

N° 9 Orange Mécanique

N° 10 Pop-Up

N° 12 SIMONE

N° 13 STRATES

3.8 Classement

A l'issue du jugement, le jury décide à l'unanimité du classement et de la répartition des prix. Ainsi le classement du concours se présente comme suit:

 1er rang / 1er prix
 N° 6
 Little Marcel

 2ème rang / 2ème prix
 N° 13
 STRATES

 3ème rang / 3ème prix
 N° 12
 SIMONE

 4ème rang / 4ème prix
 N° 10
 Pop-Up

5^{ème} rang / 5^{ème} prix N° 9 **Orange Mécanique**

3.9 Attribution des prix

Le jury décide, à l'unanimité, de répartir l'entier de la somme globale de CHF 154'000.hors taxe (HT) à sa disposition, en décernant les 5 prix suivants:

1er prix N° 6	Little Marcel	CHF 50'000 HT
2 ^{ème} prix N° 13	STRATES	CHF 40'000 HT
3 ^{ème} prix N° 12	SIMONE	CHF 30'000 HT
4 ^{ème} prix N° 10	Pop-Up	CHF 22'000 HT
5 ^{ème} prix N° 9	Orange Mécanique	CHF 12'000 HT

3.10 Recommandation du jury

Les membres du jury recommandent unanimement au maître de l'ouvrage de confier la poursuite de l'étude, en vue de sa réalisation, à l'auteur du projet « LITTLE MARCEL», classé au premier rang, dans une perspective de dialogue entre son auteur et les différents acteurs du projet.

Le jury relève le bon équilibre entre pleins et vides sur le site et la création d'une nouvelle place qui permet d'intégrer deux nouveaux bâtiments sur la parcelle; la sobriété de l'intervention sur le bâtiment principal existant permettant d'accueillir le personnel dans un seul bâtiment et l'organisation efficace, compacte et fonctionnelle de la proposition.

Pour la poursuite des études, le jury recommande la prise en compte de la critique du projet, ainsi que des observations suivantes:

- _ La nouvelle place, vers le nord-est de la parcelle, devra garder ces proportions et ce cadrage. L'identité de « lieu commun » devra être mise en valeur par le déplacement du stationnement.
- _ L'expression architecturale (enveloppe, principes d'ouvertures, attique) doit être revue et adaptée aux exigences de la labélisation Minergie-P-eco. Une évolution particulière sera à apporter au traitement et à la matérialisation des façades.
- _ Le parking souterrain devra être optimisé avec une attention spécifique à son accès et sa relation avec la nouvelle place.
- _ La spatialité intérieure de la zone d'administration, notamment sa circulation, nécessite d'être enrichie.

4. APPROBATION DU RAPPORT DU JURY

Après lecture et contrôle du présent rapport, les membres du jury l'adoptent à l'unanimité et y apposent leurs signatures.

Présidente du jury Mme Christine Thibaud Zingg Membres professionnels M. Yves-Olivier Joseph M. Ivo Frei Mme Sandra Maccagnan Suppléants professionnels Mme Mariela Siegrist M. Jean-Michel Deicher M. Mario Mariniello Membres non-professionnels M. Stefano Coraducci M. Nicolas Merlotti M. Pierre Porret Suppléants non-professionnels Mme Pascale Wolf M. Adrien Pizzera M. Dominique Flückiger Organisation technique du concours COMAMALA ISMAIL M. Diego Comamala

5. LEVÉE DE L'ANONYMAT

Les enveloppes cachetées sont ouvertes pour connaître les auteurs des projets classés. Ainsi le classement du concours se présente comme suit:

Projets primés	1^{er} rang - 1^{er} prix N° 6 Little Marcel	Julien Dubois Architectes SA La Chaux-de-Fonds
	2 ^{ème} rang - 2 ^{ème} prix N° 13 STRATES	OS-Architectes Sàrl Marin-Epagnier
	3 ème rang - 3 ème prix N° 12 SIMONE	Pont12 architectes SA Chavannes-près-Renens
	4 ^{ème} rang - 4 ^{ème} prix N° 10 Pop-Up	Background Architecture sàrl Lausanne
	5 ème rang - 5 ème prix N° 9 Orange Mécanique	Patrick Minder Architectes Sàrl Yverdon-les-Bains

Projets non primés, par ordre alphabétique	N°1	CIRCUIT BOISÉ	MSBR Nouvelle Génération SA La Chaux-de-Fonds
	N° 2	CONTINUUM	Graber Petter Architectes Sàrl Aigle
	N° 3	EXPANSION	LARCO Architectures sarl Genève
	N° 4	LE CHAPÔ	metri architectes sàrl Neuchâtel
	N° 5	LiLi	ALZA Architecture et Conseils sàrl La Chaux-de-Fonds
	N° 7	margie	TAU Architectes Sion
	N° 8	MARS RATRAC	Page architectes SA Fribourg
	 N° 11	SCHRÖDINGER	PAR Architecture Genève
	N° 14	Terra Terre	Angela Adam Architecture sàrl Cressier





6. PROJETS CLASSÉS

1er rang - 1er prix

N°6 Little Marcel

Julien Dubois Architectes SA

La Chaux-de-Fonds

Collaborateurs

Julien Dubois Magali Béchir Dubois Ludovic Rebetez Viktoria Brettschneiderova Sara Lombardi Maxime Jacot Enzo Raneri

Partant d'une bonne compréhension du fonctionnement du centre d'entretien routier, le projet parvient à valoriser l'existant et à renforcer les qualités du site par l'implantation précise des nouveaux volumes de l'extension demandée.

La transformation des espaces chauffés adossés à la grande halle, avec une légère extension vers le nord et la création d'un attique en structure métallique, permet de maintenir la position centrale de l'administration et des locaux du personnel.

L'insertion judicieuse de deux nouveaux bâtiments en structure bois complète le site et génère une place bien dimensionnée. Celle-ci est délimitée au nord par le dépôt froid et fermée vers l'est par un nouveau garage qui fait office d'écran de protection visuelle et phonique face au quartier d'habitation.

Enfin, l'agrandissement vers l'ouest du bâtiment des ateliers accueille les laboratoires.

Avec une grande sobriété, le projet propose une organisation générale efficace et se présente compacte et économe. Il parvient à maintenir l'essence des lieux et la proximité existante entre le personnel technique et les cantonniers dans le bâtiment principal. Le jury regrette cependant que la spatialité intérieure de la zone administrative, notamment du premier étage, n'aie pas été traité avec la même attention et soin.

Les exigences de gabarits, longueur et hauteur sont respectées avec un léger dépassement pour la longueur du dépôt et un taux d'occupation à la limite inférieure.

La ré-interprétation de la matérialité des tôles ondulées, leur ré-emploi, de même que la reconnaissance du jeu existants des petits volumes colorés, sorte de «folies», est cohérente avec la volonté d'extension de l'existant. Alors que la nouvelle configuration des silos est optimale.

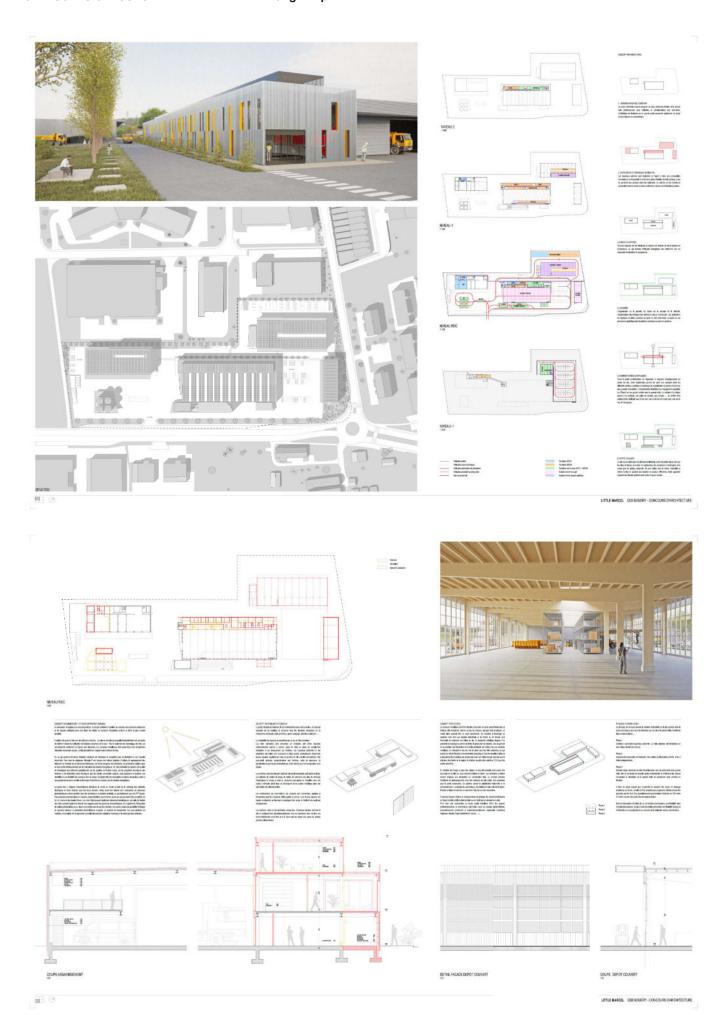
L'enveloppe thermique s'avère efficace, notamment grâce à la compacité du projet et la surface chauffée SRE réduite. Le bilan carbone du projet est favorable, bien que l'impact des dalles et radiers du garage souterrain, en grande partie hors bâtiment, ne servant pas de fondation, offre encore un potentiel d'optimisation.

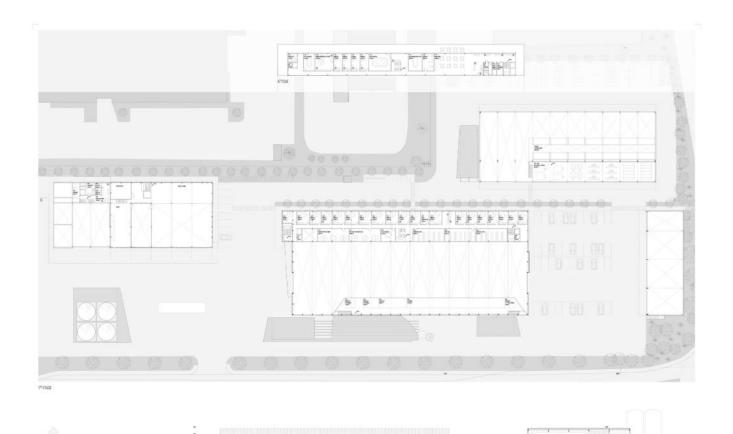
Les fenêtres verticales des nouveaux bureaux, justifiées par l'orientation de tôles, ne sont pas en adéquation avec le confort visuel et l'expression architecturale générée n'est pas convaincante. Le vitrage intégral de l'attique péjore le confort estival et n'est en l'état pas compatible avec les exigences de Minergie-P-eco.

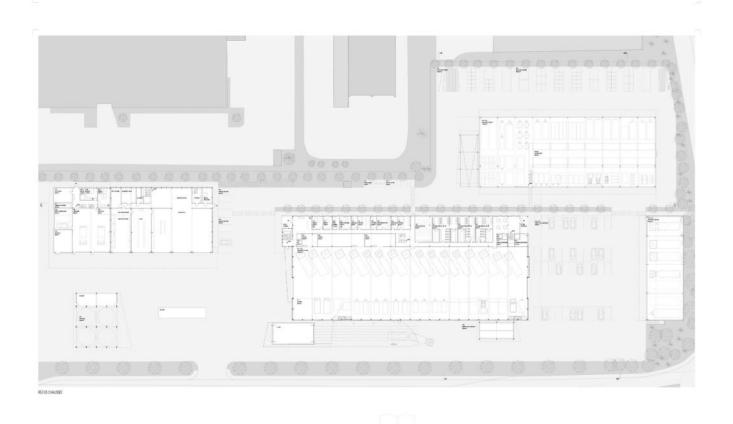
Trois allées d'arbres est-ouest sont proposés comme éléments unificateurs et structurant du site sur la périphérie de la parcelle. Le dédoublement de l'allée centrale longeant l'aile administratif du bâtiment principal est redondant et conflictuel.

La nouvelle place qui sépare les deux garages offre un grand potentiel pour l'exploitation futur du centre. Par contre le choix d'y intégrer le stationnement des véhicules légers du personnel, au milieu du flux des engins d'exploitation, n'est pas judicieuse.

L'optimisation du parking souterrain permettra de résoudre les principaux défauts de la proposition que sont la circulation étriquée pour accéder autour du dépôt et la difficulté d'exploitation durant sa réalisation au droit de l'entrée du grand garage.











2ème rang - 2ème prix

N° 13 STRATES

OS-Architectes Sàrl Marin-Epagnier

Collaborateurs Marco Dos Santos Patrick Oliva Joeffrey Lup Pour satisfaire au programme, le projet inscrit deux nouveaux volumes distincts en parties Nord et Est du site venant compléter les 4 existants.

Mis à part les silos, d'ailleurs favorablement restructurés deux par deux, les volumes existants restent pratiquement inchangés. Seule la partie chauffée de la grande halle actuelle est l'objet d'une restructuration intérieure.

Profitant habilement de l'effet de coupe de la portion Est du site, deux plateformes différenciées d'environ 3 m entre elles sont définies. Un nouveau bâtiment regroupant les fonctions administratives et de laboratoire se place à l'articulation des deux plateformes. Une halle camions supplémentaire s'installe en limite Est de la plateforme supérieure.

Les qualités spatiale et fonctionnelle sont globalement maîtrisées. En revanche, bien que le bâtiment administratif s'identifie en tant que nouvelle référence de regroupement sur le site, le jury estime regrettable que certaines fonctions administratives subsistent à l'intérieur de la grande halle, clivant de fait certains groupes de personnel et complexifiant les layout d'usage (vestiaires, ...).

Les deux nouveaux bâtiments admettent un bouclage de circulations sur l'entier de leur pourtour, s'inscrivant dans la logique cohérente et simple existante en y ajoutant celle d'une flexibilité d'usage.

Afin de permettre la séparation claire des flux poids lourds / véhicules légers, chaque plateforme est alimentée par son propre accès, existant depuis la Route cantonale pour la plateforme supérieure qui reste affectée aux poids lourds, créé depuis la Route des Buchilles pour la plateforme inférieure destinée aux véhicules légers et privés des parkings souterrain et de surface. Les mouvements des véhicules légers et privés, ainsi que les manoeuvres diurnes et nocturnes des camions autour de la nouvelle halle sont pointées du doigt.

Bien qu'équilibré, le rapport de masses sur le site donne une perception d'étroitesse, corroborée par certains points critiques de passages et de manœuvres.

Saluée par le jury, l'intervention d'assainissement de la partie existante met en avant une attitude de ré-emploi maximum des matériaux existants auxquels s'adjoignent des couches constructives supplémentaires adaptées aux divers niveaux de confort intérieur visés.

Afin de proposer une lecture identitaire nouvelle sur l'entier des bâtiments du site alliant homogénéisation expressive et maximisation énergétique, l'ultime couche visible de leurs enveloppes est constituée quasi intégralement de capteurs photovoltaïques (façades et toiture). Quoique habile dénominateur commun entre unité architecturale et performance énergétique, le jury s'interroge sur l'adéquation, pour ce type de programme, de l'expression de façades en verre teinté véhiculant une image de sophistication avant celle d'une productivité poussée.

Initialement développés en structure métallique de type «cadre» dans les édifices existants dont la grande halle, les nouveaux édifices reprennent avantageusement le même système décliné en bois.

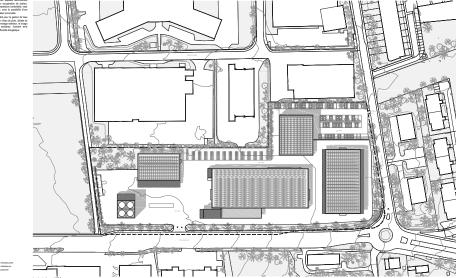
Le jury est sensible à la prise en compte de la valeur paysagère en périphérie et sur le parking de surface.

Bien que le projet soit optimisé en surface et volume, le choix de type de façades, certes plus complexes mais productives, situe le projet dans la frange économique supérieure. En l'absence de contexte comparatif, le jury a relativisé cette indication. Le projet, de par les apports conséquents du photovoltaïque, parvient à un bilan carbone négatif.



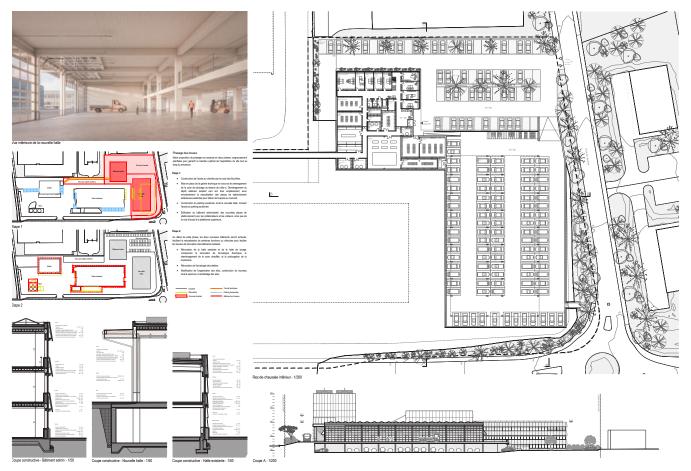




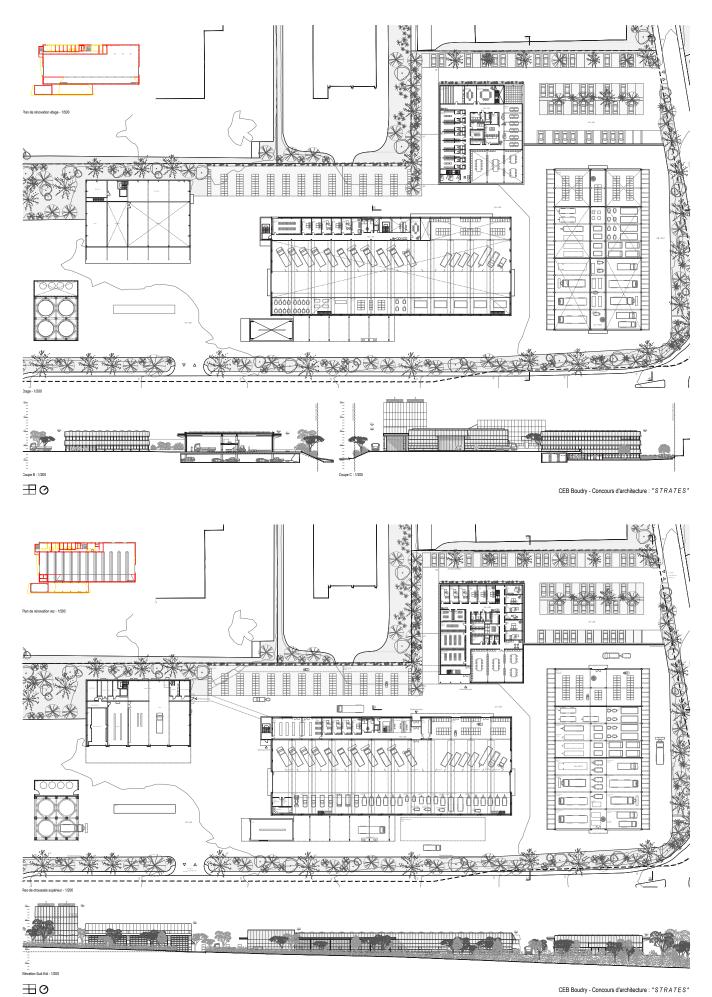


30 €

CEB Boudry - Concours d'architecture : "STRATES"



N° 13 STRATES OS-Architectes Sàrl







6. PROJETS CLASSÉS

3ème rang - 3ème prix

Pont12 architectes SA

Chavannes-près-Renens

Collaborateurs
Antoine Hahne
Guy Nicolllier
François Jolliet
David Loréal
Darius Michoud
Fabio Da Costa
Mathieu Brajou
Lara Baumgartner

N° 12 SIMONE

L'auteur du projet propose une intervention claire et respectueuse du fonctionnement existant en implantant de plain-pied, sur une plateforme surélevée, deux nouveaux volumes compacts; le parking, prenant place dans la combe existante.

Le bâtiment d'accueil, en prolongement de la halle existante, contient l'ensemble du programme chauffé et commun au personnel, vestiaires, bureaux ainsi que le laboratoire. La cafétéria au 3ème étage bénéficie d'une généreuse terrasse au sud.

Le couvert, halle tempérée, avec sa structure rationnelle est fonctionnelle permettant des accès périphériques et une souplesse d'usage.

La structure principale de la halle existante est maintenue et prolongée à l'Est afin de répondre aux nouveaux besoins. La structure secondaire ainsi que les bureaux existants sont agrandis et revus en ateliers, zones de stockage et bureaux de coordination. Une liaison au parking et au bâtiment administratif à couvert est aménagée.

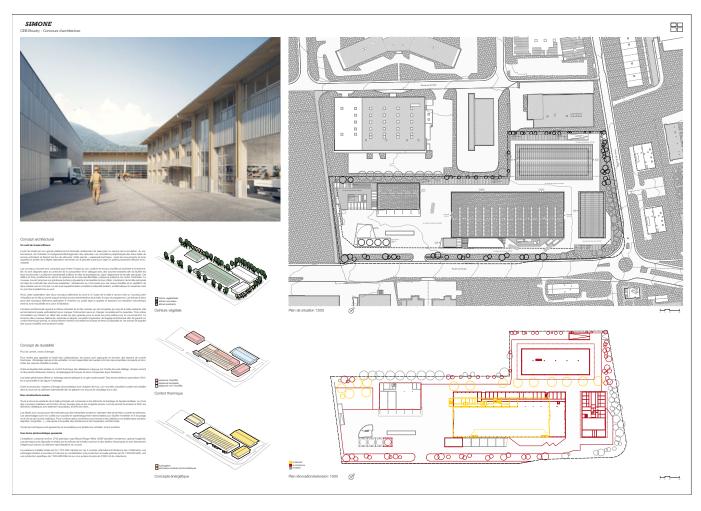
L'auteur du projet démontre une grande sensibilité à la notion de durabilité; énergétique, climatique, d'inertie et de réemploi par une lecture architecturale existante en proposant la réutilisation des tôles de façades, des parois intérieures en brique de terre et une structure efficiente en béton-bois pour les nouveaux volumes. L'ensemble des toitures accueille des panneaux solaires photovoltaïques. Avec ses toitures en pente, le projet tente de faire le lien entre la zone industrielle et la zone d'habitation à l'Est. Les avant-toits proposés confèrent une ambiance et qualité humaine, avec des déplacements extérieurs abrités.

Une ceinture végétale délimite clairement le site du centre d'entretien.

Les schémas de circulation laissent présager une bonne séparation des flux et une souplesse d'usage, à l'exception du parking souterrain qui aurait dû permettre une meilleure liaison à la plateforme supérieure. La circulation extérieure côté habitation pourrait poser problème à certaines heures de la nuit. La distance entre la halle existante agrandie et le bâtiment administratif paraît trop restreinte en plan pour manœuvrer aisément.

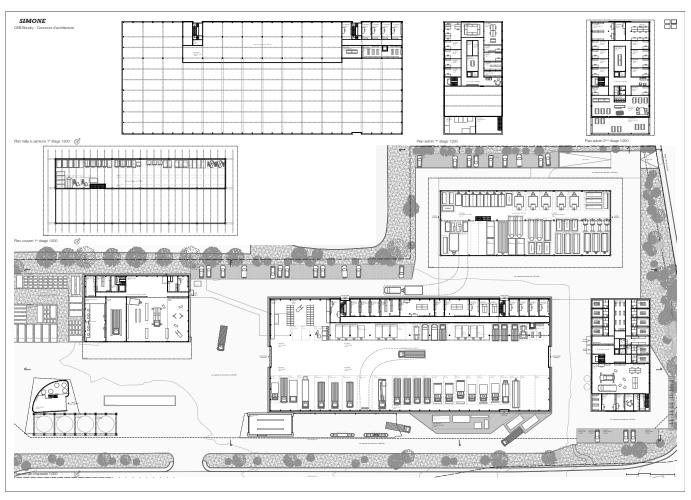
Le principe de phasage permet une exploitation continue sur site, évidente et réaliste incluant les constructions souterraines.

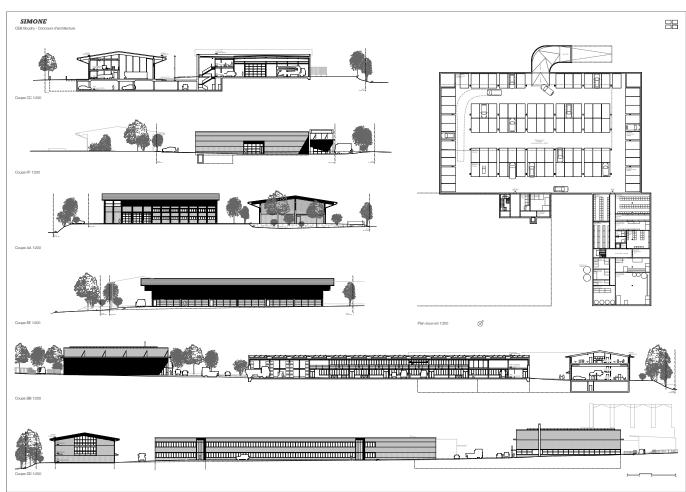
Si le jury reconnaît les qualités urbanistiques formant un vrai ensemble tout en assumant les différentes époques et évolutions, il regrette d'une part l'extension au nord-ouest de la halle existante ainsi que les espaces restreints de manœuvres entre les différents volumes. Il se questionne également de la justesse de l'expression architecturale à pans dans le contexte qui se justifie difficilement et évoque davantage des hangars agricoles.





N° 12 SIMONE Pont12 architectes SA







6. PROJETS CLASSÉS

4ème rang - 4ème prix

N° 10 Pop-Up

Background Architecture sàrl Lausanne

Collaborateurs Jael Villat Nathan Hoh Tania Depallens James Lee Les auteurs du projet partent de l'observation d'un site existant de qualité fonctionnant extrêmement bien pour formuler une proposition cherchant à maintenir et prolonger ces avantages.

L'idée-force est de prévoir un bâtiment majeur, régissant l'ensemble du site et regroupant sous son toit les véhicules d'exploitation et les espaces de vie. Le dispositif spatial du site est complété par un bâtiment de dépôt longiligne en limite nord-est. L'ensemble est plutôt cohérent et équilibré. Les espaces extérieurs sont clairement définis et bien dimensionnés.

L'accès principal au site et les principes de circulation à l'intérieur de la parcelle sont maintenus sans changements. Les flux sont généreux et bien dimensionnés, à l'exception du positionnement de la rampe d'accès au parking souterrain et l'espace de circulation au nord de la halle, jugé un peu étroit.

Pour arriver à loger tout le programme dans la grande halle, le projet restructure entièrement le bâtiment en ajoutant une trame supplémentaire à chacune des extrémités et en élargissant le volume au nord-ouest pour y disposer le programme des bureaux, vestiaires et cafétéria. Un volume d'attique complète le tout en toiture. En façade sud-est, un large couvert filant sur toute la longueur redéfinit la volumétrie du bâtiment instaurant une certaine monumentalité.

Le bâtiment des ateliers est prolongé au sud par un nouveau volume légèrement plus bas accueillant le laboratoire. Un quatrième silo est discrètement ajouté aux autres. Le petit volume dédié à la préparation de la saumure est quant à lui remplacé par une nouvelle structure.

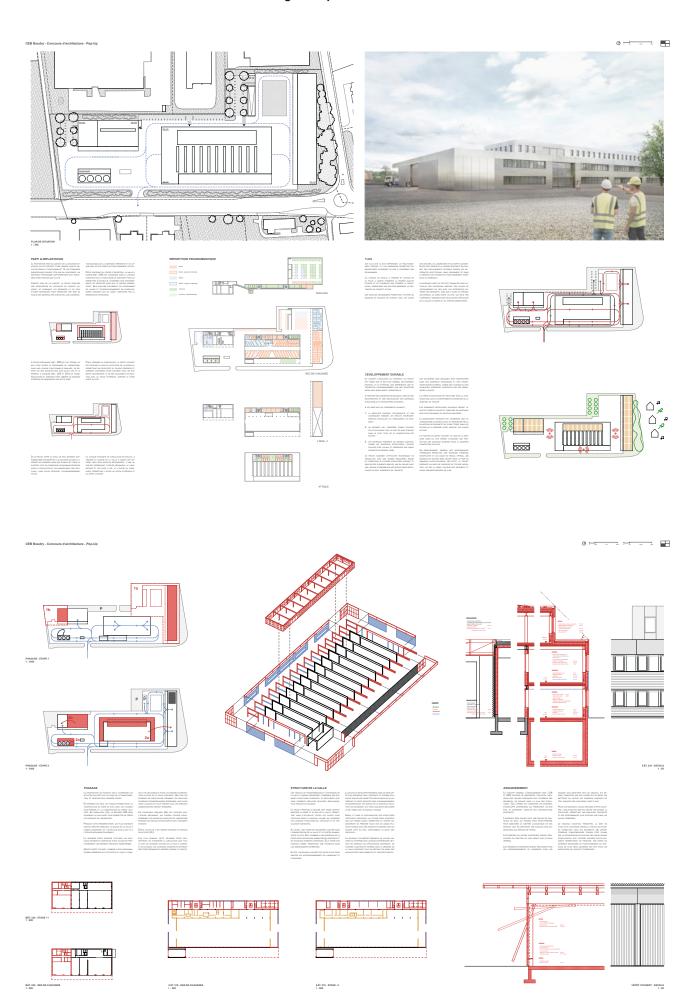
Le nouveau volume des dépôts ferme le site en limite nord-est de manière claire et affirmée. Sa structure en bois reprend en hauteur le gabarit des bâtiments existants sur le site, tout en préservant l'écran végétal formant la limite vers la zone d'habitation. Ce faisant, le nouveau bâti offre une excellente protection contre les bruits d'exploitation. Toutefois, sa longueur de plus de 100m constitue une dérogation au règlement en vigueur.

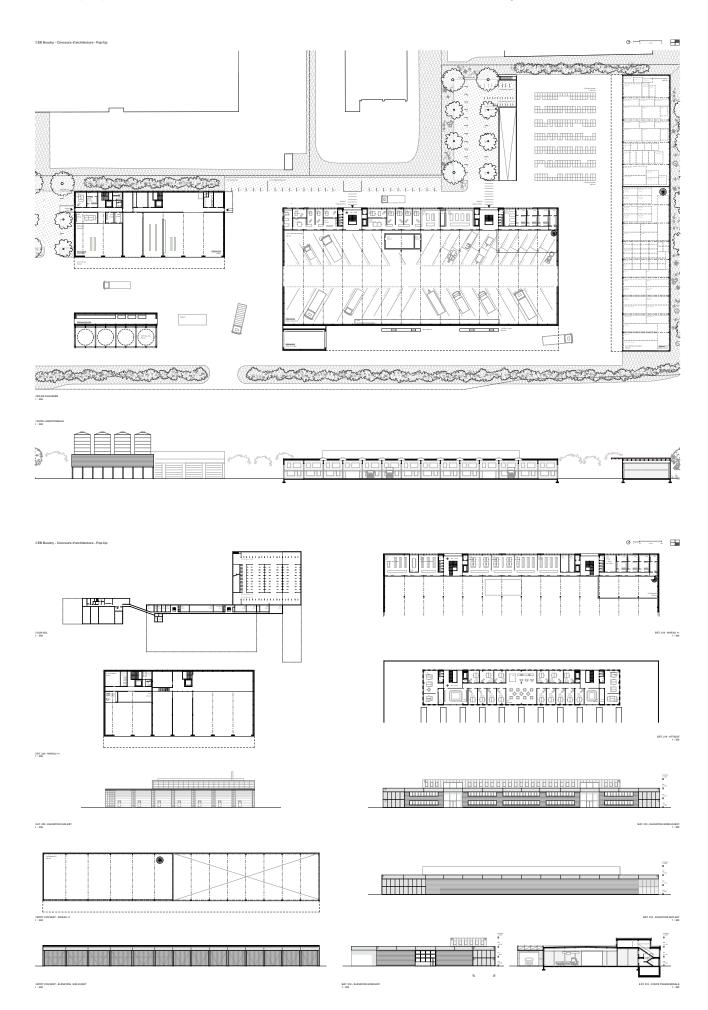
Le stationnement et le dépôt extérieur des matériaux prennent place au nord-ouest de la halle principale au-dessus du parking souterrain formant ainsi une sorte de place en cœur d'îlot. S'il est fonctionnellement efficace pour l'exploitation du site, cet espace n'entretient pas de relation particulière avec les bâtiments industriels voisins.

L'expression architecturale de l'ensemble des bâtiments cherche à s'inscrire dans la continuité de l'existant. Les tôles d'aluminium anodisé ondulé existantes sont réemployées pratiquement à l'identique et de nouvelles tôles planes, dans le même matériau, viennent habiller tous les ajouts volumétriques. Les petits éléments architecturaux d'origine, sortes de «folies architecturales» rouge flamboyant très expressives sont effacées au profit d'une nouvelle identité, malheureusement plus incertaine, perdant de son élégance originelle.

Si le jury salue la clarté du parti proposé par les auteurs et la grande efficacité de la répartition programmatique et fonctionnelle dénotant une compréhension fine du site et des d'activités devant s'y dérouler, il questionne toutefois sa traduction dans le projet architectural. Particulièrement en ce qui concerne les moyens consacrés à l'agrandissement et la transformation totale de la halle principale dont seuls les cadres porteurs sont conservés. De forts doutes sont d'ailleurs exprimés quant à l'exploitabilité du site en cours de chantier.

Économiquement, Pop-Up se situe dans la portion supérieure en lien direct avec des volumes, des surfaces et des interventions plus importantes que la moyenne des autres projets.







N° 9 Orange Mécanique

Patrick Minder Architectes Sàrl Yverdon-les-Bains

Collaborateurs Mélanie Jerot À première vue, le projet se présente de manière simple et compacte. Il propose deux extensions, l'une au sud-ouest de la halle principale, l'autre est un laboratoire au sud-ouest de l'atelier, ainsi que deux nouveaux bâtiments, l'un est un centre administratif, l'autre est un couvert fermé non-chauffé.

Pour les véhicules de service et du personnel, l'accès au site se trouve du côté de la route principale. Le flux de circulation existant à travers la halle des camions est maintenu. Un autre accès permet d'atteindre le parking souterrain, simplifiant la circulation.

Au niveau volumétrique, l'ensemble maintient le caractère existant: la halle conserve son importance en tant que centre névralgique. En périphérie, les volumes sont ajoutés tout en respectant les voies de circulation. L'extension de la halle consiste en l'addition de deux trames structurelles au sud-ouest, une forme simple qui en revanche réduit la distance auparavant généreuse entre l'atelier et la halle pour la circulation des camions et du personnel. L'aire de manœuvre devient un passage plutôt étroit.

Le projet permet de maintenir les bureaux, vestiaires et salles de réunion existants en contact visuel avec la halle, mais propose un volume séparé pour une grande partie de l'administration, sans aucune liaison chauffée ou couverte avec celle-ci. La proposition dissocie le fonctionnement de la halle avec celui de l'administration, une perte d'efficacité pour l'organisation du travail quotidien.

Le nouveau bâtiment administratif situé au nord-est est nettement visible et facilement identifiable depuis l'entrée du site. Il est globalement bien organisé avec une configuration de salles alignée sur deux niveaux. Un noyau central les relie avec le parking souterrain. Le laboratoire reprend la structure et le système de circulation interne de l'atelier. Cette extension pragmatique présente une façade qui manque d'unité.

Le couvert fermé et non-chauffé occupe le centre du bien-fonds 7'397. Son emplacement permet une circulation périphérique et un accès par toutes les façades, en plus d'une circulation interne. Les accès sont multipliés, ce qui n'apporte aucune plus-value au fonctionnement.

Le parking souterrain, situé sous le couvert non chauffé, est relié au sous-sol du bâtiment administratif, mais pas à la halle principale. La différentiation de l'entrée et de la sortie est appréciée.

L'assainissement de la façade propose de conserver l'isolation existante et de la compléter d'une nouvelle couche en bois. La matérialisation des façades pour les nouveaux bâtiments est également proposée en bois. En revanche, la structure porteuse du couvert et de l'atelier proposée en béton diffère de la structure des bureaux entièrement en bois, avec des noyaux de service en Terrabloc.

Le jury reconnait la possibilité d'une réalisation par étapes qui garantit le maintien opérationnel du centre. Les utilisateurs questionnent la pertinence de séparer les activités administratives de la halle principale et des potentielles complications fonctionnelles.

5^{ème} rang - 5^{ème} prix

On relieve une composition riquilibries de l'ensemble sinni que des siliments formets et colonis qui font pens mouvement discontructivate, en hillimons aux – faise – du parc de la Villette à Paris par l'archèncie Bernard To

power der sock ser, talle de lengt et titalen is carborne acknowne et shedarch émegéliques actuels. Le CEE est désermais - milz - pour une seconde jeuresse alle Gêtre pell à relever les délis de later.

us proje Gogit mininger to benis i no missioner sor is the, but deplocement due pitters, is indicated aux enclosis stratigiques alle de facilité in missioners sur le site, les déplocement des pitters, le indicatement des véhicules ainsi que pour maintaire les surfaces de stackage disposibles.

Avec le bin-bends 7287 qui s'épaite au bin-funds l'EFM, le site nivel désumaix plus - inclangulaire - mai

Ausc le bin-bent 7297 qui rispate au bin-tenti 6194, le alle niet disserais plut « nectanguloir » es n. 1 » ausc un moneux cente de gradiil. L'imprission actuelle des billiments en states a benois d'une sous « articulatio » pur entreuer un équilitre. Cello-ci se compose de deux moneux volumes : le cente administ el le couver firemit.

Le centre administratif

Les arrices administrativa southers pour finant dans proteines de visibilités cer majest leur importance, les us voient méligieut aus soutour plus deut les libres décles aux cardinats. Le projet propue un roussaus biliteries absences à l'évaireillé Et du sits, cuit su se plus d'algoment pour qu'il occupe le moint de place possible, tout en êtret bien visible et éclieries de celetable depuis rémaine du clin. La structure et les laçuites sont insognées en boix, seuc les sequeu de services en Berathice le. La structuré

La billiment administral forms un incur de protection photologie de la zone d'habitation à moyenne densité (38 East en carristalisé le litto plus la Fache de l'Ischiller, la zone de stockage existénses pourrait évaluer en dispit causer formé, ce qui dédairal encors plus les naixances notones.

La halle à camior

Acualisme de expoces administrativo contense dans la grande fulla, cuintella au Nord-Gone et au belafica d'un proir vivile d'une grande qualité spatiale premitant d'autor aux values d'enaminé des vélicaite et de matériel es politance. L'organiza actuel rivin para solliment pour accasille au ser-de-chaminé linematés des locuses de de pièces de malicoment soulus par femble NEPA et la SPON. Il subdate coperate la possibilité d'étande la manaciène en déscicion de SaG-Champ au sugmente la suntant de strictique des supplans et cas de besur para para l'autorité de l'actue d'actuel de l'actuel de l'act

y compar is label-positionice, but engages as these ere lesses in wheeping destinate and indicated position exhibitions, and in the uniform of the uniform o

Le laboratoire

couvert formal et non-chauffé

Cubilitient scrape is can'te du bien funds 730°. Ses dimensions pricinar discusient de la tigodogie du parking studius au sur pinte, sint que de l'optimisation des places de «response» des monoques, des neptire de travail, saint que du supplisat qu'en des servicient hierance deribusa.

La thorize primiré est en bibliss sont au sur traves de 20° à 10° de l'accompanée de pinte cretie de 80° (doit not province primiré est en biblis l'accommande sur la commande de l'accommande de l'accommande

Pour ce rouveau billiment où la qualié thermique de l'inveloppe n'est pau primordaie, les pareaux photosobalque propositipour la listant sont dits - bantacides -, pour permethe la or pouronitag de lumière maturille de d'illuser entr les culturs inopolities et biogne les respons deux est designa plus l'autories. Ce hype de dispositif a informement de diveloppé pour la nouvelle déchetiné d'Orbe dans le canten de Vaud.

Le parking souterrain

Les gibers du couert district d'uneur plarquet dans le souve di Avec su hypologie à l'authent organie ne de sich divisée plante dipsemble de limite in evente d'écontaire de la giber de granut et actionnement par les velocites précés et principationnel. Genue d'une miles avec le souve de du biliteres sindricateur et est purities de la giber de la commandate d

Le disposité de circulation autour des sites à sel semble solidateuri. Par contre, reusi ignorons si l'auvent a Nous proposons simplement de disconstruire celui-ci et de le remplacer par un silo supplémentaire.

a station de basque et de corburaris et élément contribue briement à baçonner l'identité du site et il convient de n

proposano de faire un « copiii » colii » de la

De masière génissie, les zones de stationnement à l'air libre ainsi que les zone de stockage sont trailées au moyen de pavie-gazen paur être considérés comme des espaces verts et budier l'infiltration, vale le stockage des eaux de plaie dans le soil au moyen de novillements permisibles. Les plantations, que ce soit les autres l'igne ou baies vives senset

cept photovoltalique

En salour du taux d'accupation de 40% imposé par le réglement de construction, les surboux de toitueux sont également impartainer, il sera beaucoup plus économique de maximiser le dispusition des panneaux sur les toitueux, cut le la aure un rendement matérieure mailleur à passe qui sont dispusés en foçade et le colà à l'entrédien seus également En terant compte des dispusible à d'obbatique anistitueux des billements existents, le consuig photovolatique an legale En terant compte des dispusible à d'obbatique avisitatue des billements existents, le consuig photovolatique an legale En terant compte des dispusibles d'obbatique avisitatue des billements existents, le consuig photovolatique an legale.

cetre administratif 200 er/ type standerd, talle ä camions 5485 er/ type standerd, laboratole + atelier 785 er/ type standerd, cauvet femal son-charifis 7400 er/ type translation.

la projet biblios 4940 m² de panneaux PV et dispons d'un potentiel de 200 milhes careix supplémentaires e faillastice de la station à hydrogène et la conventant du chock à l'air libre le long de la Route des Buchilles.

i **principe de contraction** ant de débuter toute opération de cette in

endarf felialisticke dest trausa. Le biel-reina (7.2%, qui est schelleneré liter de traise contraction pas un di servatif des la plaque, de trausa activiq de des la place diservite des viribients à un semi larga. La massive de chocke ser la situ est la ciù par collebente er calcentel, qui s'appelle par de grade chargement en serva de collabilistic mili balle à calmini, in entrière de basque et certainent ainsi que le rectar des sulte à sentific charges et certainent ainsi que le rectar des sultes à contractive maniferant de la calministic des contractives de la calministic de la ca

L'étage 1

Contre le programe est important, il rigit présidément de celer la place nécessaine et de transférer un centron-héraligne aunt d'élevent en aires télément entains. Auss, l'étape s' constitue à constituir le centre administratif les nouveaux locas techniques, le stationnement en sous- end et le dipli couvert (fermé et non-chautill).

Les treus d'incre authors des nouveaux envirentes sousieurs en arrelais s'écoles le laine author 2°VET à délié n' primer.

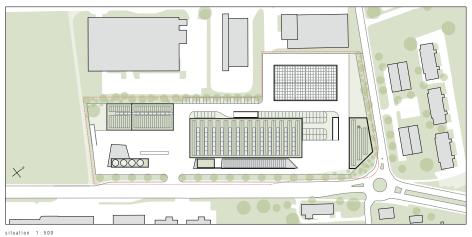
Citage 2

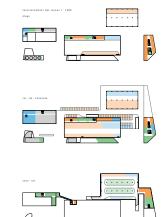
Il consider de déclar l'Rispo 2 ne deux relats d'altrics. Il premier contribers à celer les eleminant publi à combone et bibordainin per l'ajord de surfaces appliementaires ainsi que l'associatement des la podre et des tribiens. Pais, dans un socret lemps d'agir au les surfacquements biblieurs de la prande halle. De centre massine le contre administratif puera le dile de back-up-pour les locaux de phofilication, de donnée d'ardres, de reflectaire et de restaires.

Critique 3 poursait être appelée la - consolidation - Elle visens à metercer les inhantractures périphériques telle que d'un sito à set, la récreation de la station de bauque et l'entender du pille carbacteris per l'ajout de la station à hydr

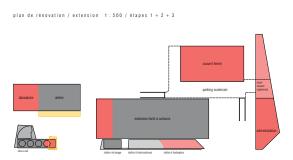
Par la perinence de su disable approche urbanitatique et fonclienraliste, l'arganization du programme ainsi que etilisaisse lides à l'efficience énergidique par rapport à l'aditization et de niemploi de mateitaux indigi et projet Crange Billicamique atteint par su compacifii les objectifs de qualité archinochraile, de développement du et d'accornisi des mouves.

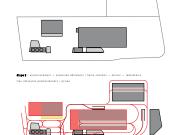


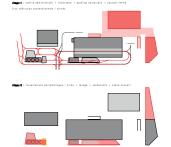


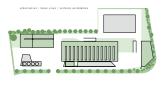


CES Baudry - Conceurs d'architecture - Orange Mécanique

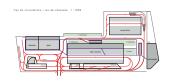


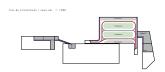


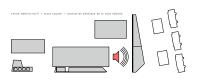


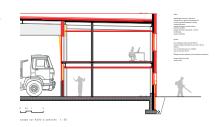


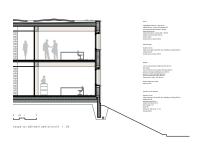


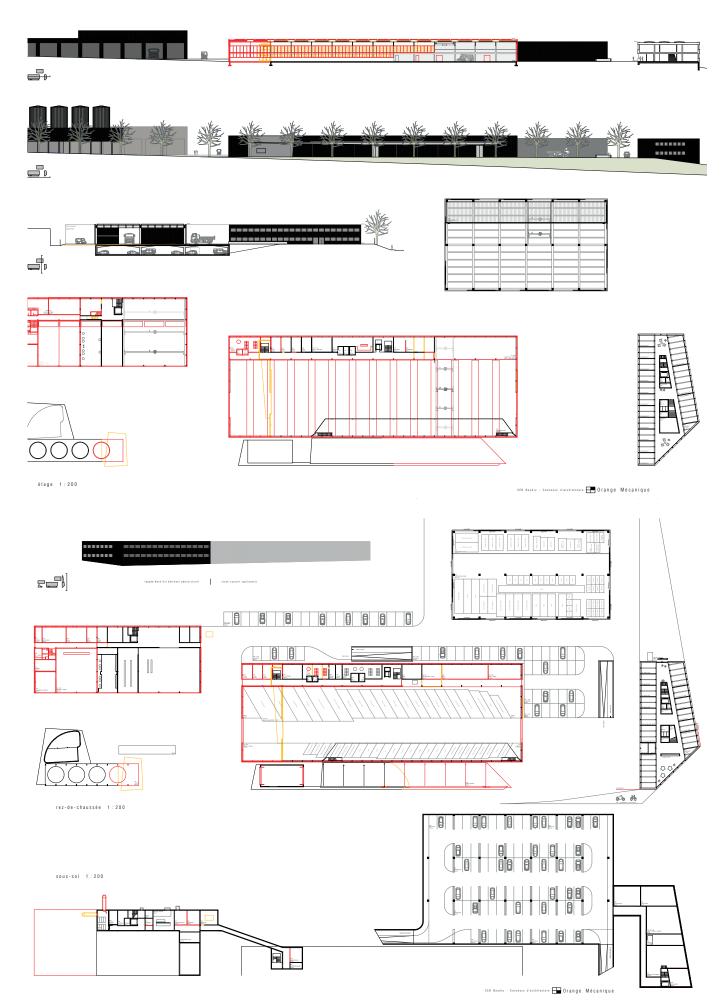












N°1	CIRCUIT BOISÉ	MSBR Nouvelle Génération SA La Chaux-de-Fonds
		Collaborateurs Baptiste Langel, Julien Py, Yannick Surmely, Sylvain Moser, Geneviève Perret
N° 2	CONTINUUM	Graber Petter Architectes Sàrl Aigle
		Collaborateurs Raphaël Graber, Yann Petter, Florence Reynard, Céline Seingre
N°3	EXPANSION	LARCO Architectures sarl Genève
		Collaborateurs Aldo L'Arco, Edith Commandeur
N° 4	LE CHAPÔ	metri architectes sàrl Neuchâtel
		Collaborateurs Giulia Melis, Ken Triponez, Fabio Scano, Elisa Torres, Afrim Berisaj
N° 5	LiLi	ALZA Architecture et Conseils sàrl La Chaux-de-Fonds
		Collaborateurs Zhao Gang, Aliénor Zaffalon, Radu Buxai, Kamila Jasiukiewicz, Léa Birbaum
N°7	margie	TAU Architectes Sion
		Collaborateurs Gilbert Favre, Michèle Jemini, Terry Luyet
N°8	MARS RATRAC	Page architectes SA Fribourg
		Collaborateurs Frédéric Page, Florian Egger, Marco Arzu, Claudio Walliser, Coline Maradan

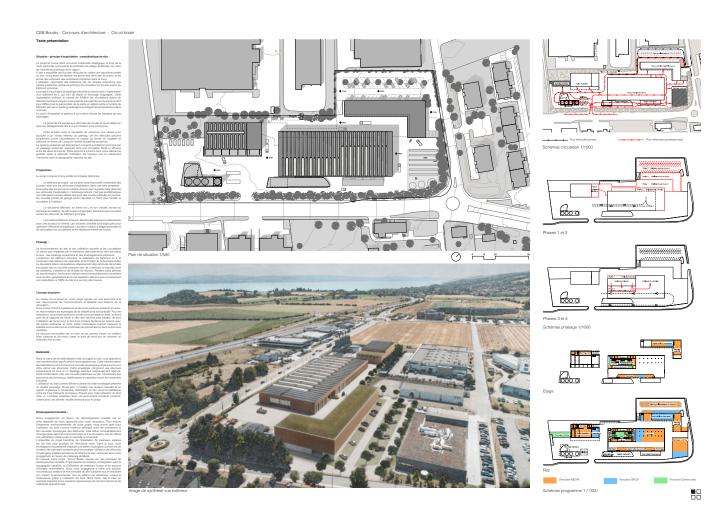


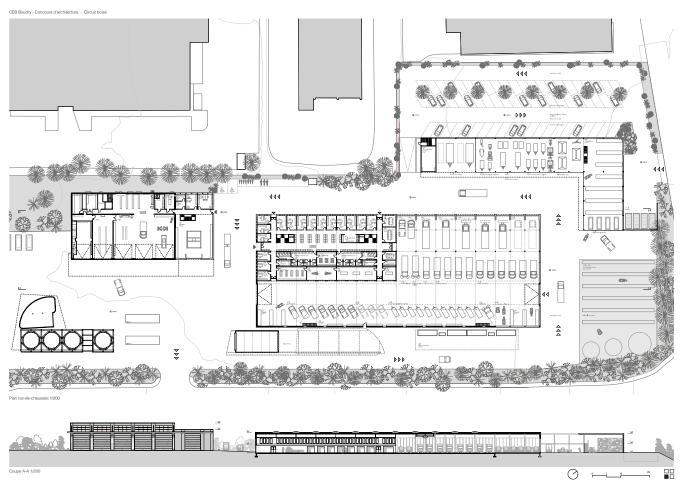


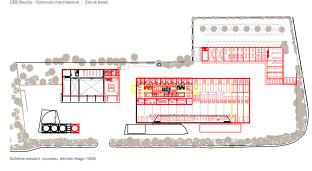
N° 11 SCHRÖDINGER PAR Architecture
Genève

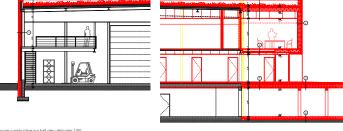
Collaborateurs
Mario Rodrigues, Liliana Pinto, Tiago Reis,
Milène Masson, Leonardo Grogg

N° 14 Terra Terre Angela Adam Architecture sàrl Cressier





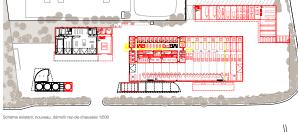


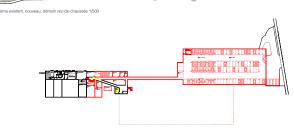




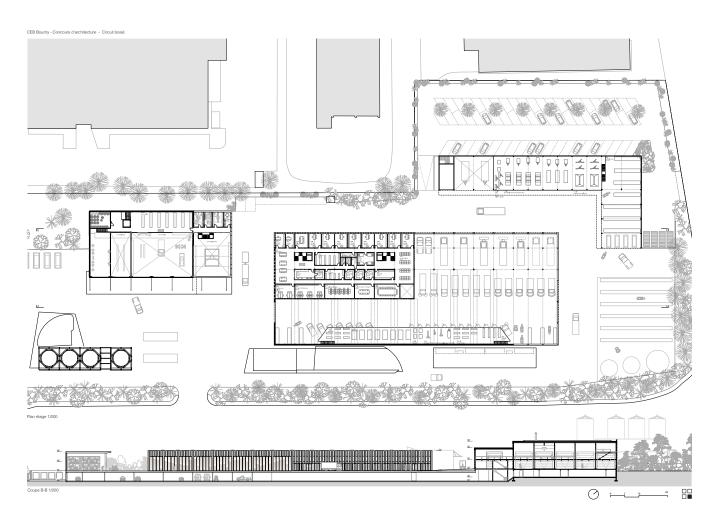
Operation retains

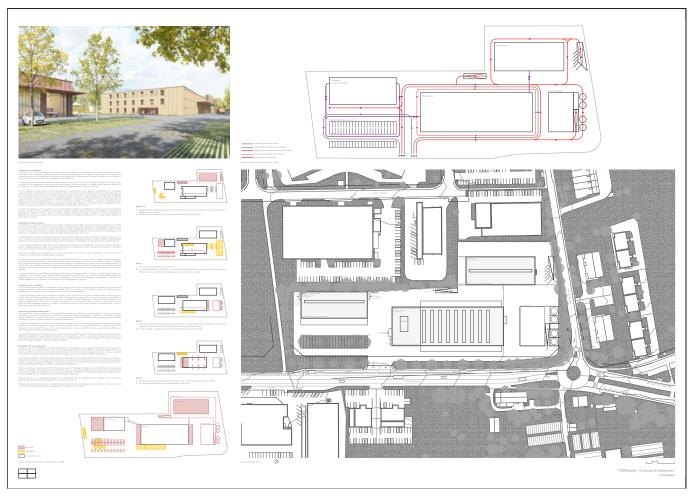
Operation ret

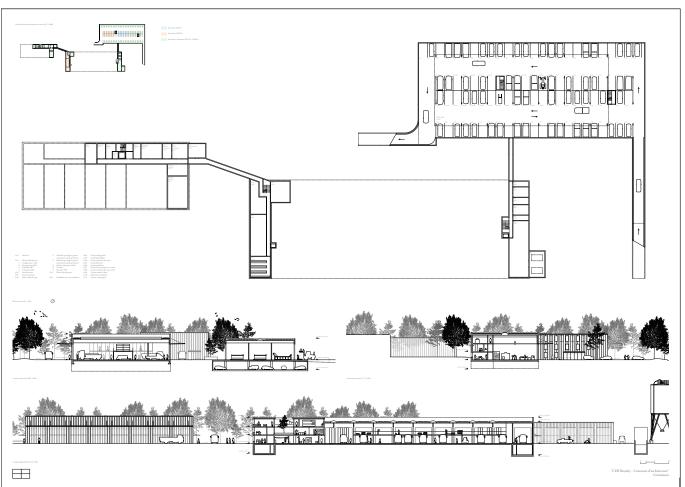


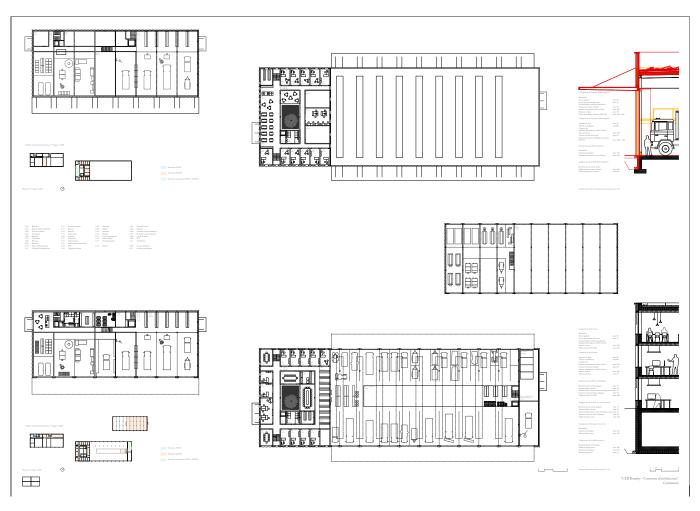


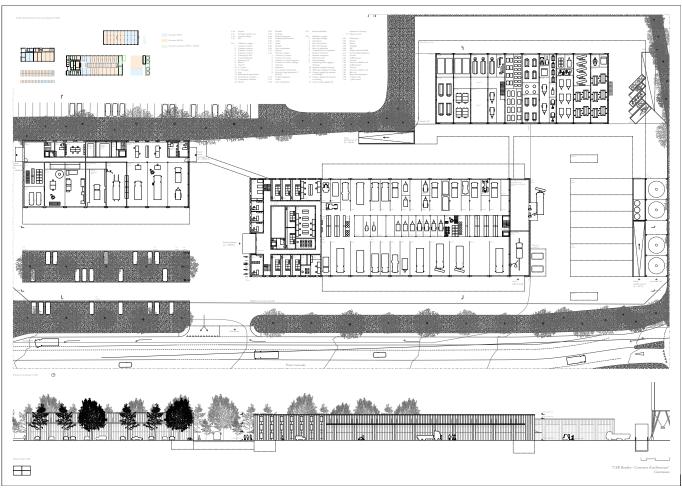








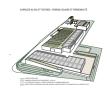












CONCEPT ARCHITECTURA

Let the CE of 26 Model year to ensemble the challent spinler as a former downset, the challent spinler as the first polyshop and certificiate projection part or profit in solid of Excitation, as midel are controlled as profit and certificiate profit and in excitation, in an indication analysis, on an indication and compare promise which the excitation and controlled as a controll

La repour deveglièque du l'Panni fait part des bablesses de l'invendage des billiments et institus au l'ancessalé du l'ambient La desposé notes finisés au project l'excessés de la public de l'apparent du la les papse la question de suit desidaté qui l'excessés de la public de l'apparent du la les papse la question de les disolatés qui l'excessés que la Comme paradit de diger reus sance chies de garde comme facilité la liste de la musulamenta par la fait de l'apparent par la situation de la principage sur passifie ain à planiment par la fait partier l'architecture de la laise.

trates vice en les réalitant.

Le programme nimit à l'augèrer une estention de la halle existante. Celle-ci pourrait avoir su le programme nimit à l'existante ne direction de la halle existante et gesser insperçue. Aucure de cre sele mour a semblé infessionante. Nous avoir public réflicit à la fire les dans en propoare une experience de halle existante. Nous avoir public réflicit à la fire les de su propocier une experience de halle existante en les les parc la manifestalté du nouveau bilitérieure de standage qui vendrable ampéglies en la fraiser le lieu parc la manifestalté du nouveau bilitérieure de standage qui vendrable ampéglies en la fraiser le lieu parc la manifestalté du nouveau bilitérieure de standage qui vendrable ampéglies en la manifession de la manifestalté du nouveau bilitérieure de standage qui vendrable ampéglies et le service de la manifession de la manife

are une appreciation de la halle existrate en Reus er place de ann extension. Et ou met les traces de contre appartier of préciser le les neue de manifolial de nouveau lebiment de sachages qui viumbat compléar le site. Anné coux surves inserplique de l'ensumble des trapades de la halle (humit coelle à l'est) se diplacemient pour assuraille le programmes et que certe transfacion sessit tenzite ser les trapades premettant de faite collabiler l'ancière et le recureau. Et ce non seulement en plan mais digelement en coupe.

an extract element in visibles extracted in March Registral or quart à lair relative de la siciliar de la securité de la siciliar de la securité de la secur

The direct deep Topic process are in least found to go at a conceiver on an indirect scale. It is also desirable configuration for the least found to the least found

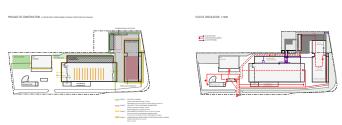
Do to bis highest not Goard if our operationment by English not of our it and counting in a mediate much in the level and in the level to the second of the origination and in a finite beautiful and in the level to the level to

Cette weie de cohimeno émplique dont nous anom partil auxo cette negatistation des violumes par templicame de chauffer no del par centre pas comprenents l'organisation des violumes par templicame de chauffer no del par centre pas comprenents d'organisation factoris par l'organisation et une industrateut à manifera au passible les in intribusculours. Ausoir su soit partir d'incernation de maniferant par l'autorité par de partie d'attende. Caupitalization de MRNA et de 2PCI, less d'indivinisation de centre que partie d'attendes. Caupitalization de MRNA et de 2PCI, less d'indivinisation de l'autorité de l'acceptant d'une fraper notaments et de 2PCI, less d'indivinisation de l'acceptant de l'acceptant d'une fraper notaments de l'acceptant d

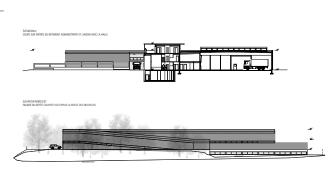
nous cell qui accomitenzi l'insumerbia desi vellociure, privie et pur. Di fait c'est un'apparent la privie de contra la la la loca post tratalement enternate, l'active moist il replate au le la les factori 125 qui est ligitement pius has en situation semi-enternie et permet d'apporter de la lumièm soutrainté dequit le entre de la lumièm soutraint de la lumièm soutrainté dequit le entre de la lumièm soutrainté de la lumièm son le la lumième de la lumième de la lumième de la lumième de la lumième la segrappement des vélocites permet avec s'héliment administratif est depolations en translate par sons est en parasser par les sestitaires pour entreis t'engagne dessi la Métiemet en décourse en sons est en parasser par les sestitaires pour entreis t'engagne dessi la Métiemet en décourse.

La piece gape permet en drait de con leur se la maria opisitations dans las a appositant en solarie e la la senté de l'arques de la benefit de la confidence de la repair a mismonille et de qui de la senté de l'arque de la confidence de la confidence de la repair a rémonsé de la ordifier se autre de méri que a l'arque plus collibrarieurs pour amenre de la conviviabilit aux de confidence de la convivabilit aux de solaries de la convivabilité de la convivabilité deux per une recoult solaries de la la pointe mode de la confidence de plante en recibilité deux per une recoult enforcier de la la pointe mode de la confidence de présent partie de enforcier que seux aux ensembles de la rémissa de l'artique aux ci la pointerior de en entrépair que la control que la control de aux entre des pouvez aux aux entre control de aux entre des pouvez aux entre pour de aux entre des pouvez aux entre la pour entre des la control de entre de la control de la control de aux entre la control de entre des la control de la control de entre de la control de la control de entre de la control de la control de entre la control



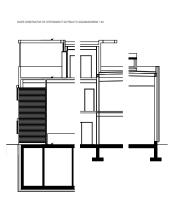


CEB Boudry - Concours d'architecture - EXPANSION



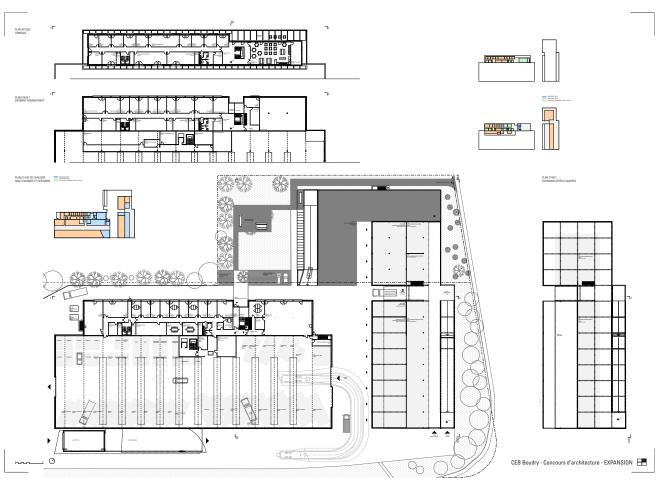


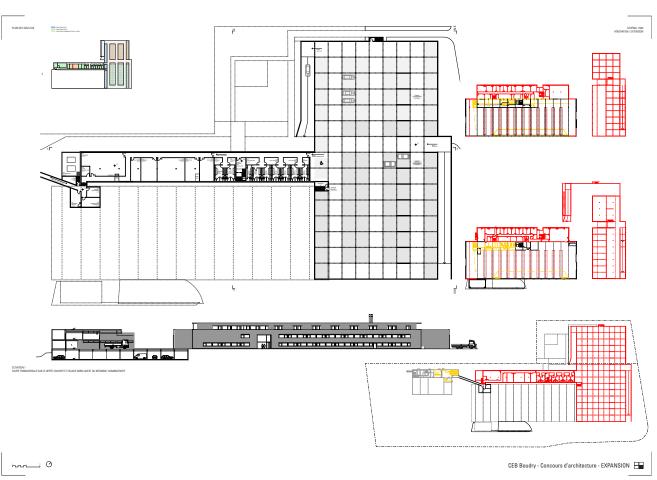




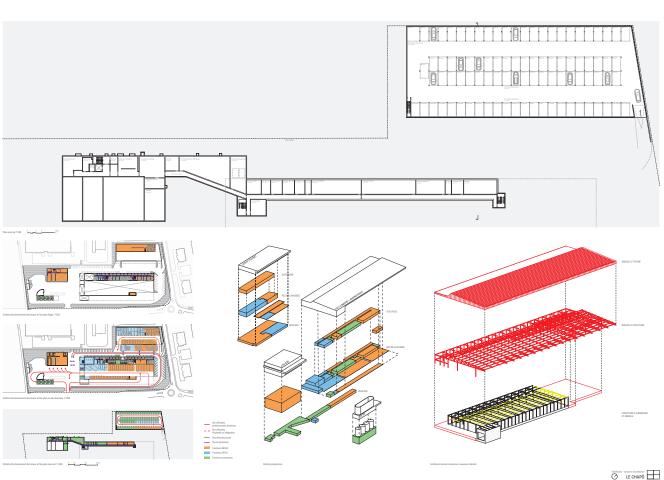
CEB Boudry - Concours d'architecture - EXPANSION

N° 3 EXPANSION LARCO Architectures sarl

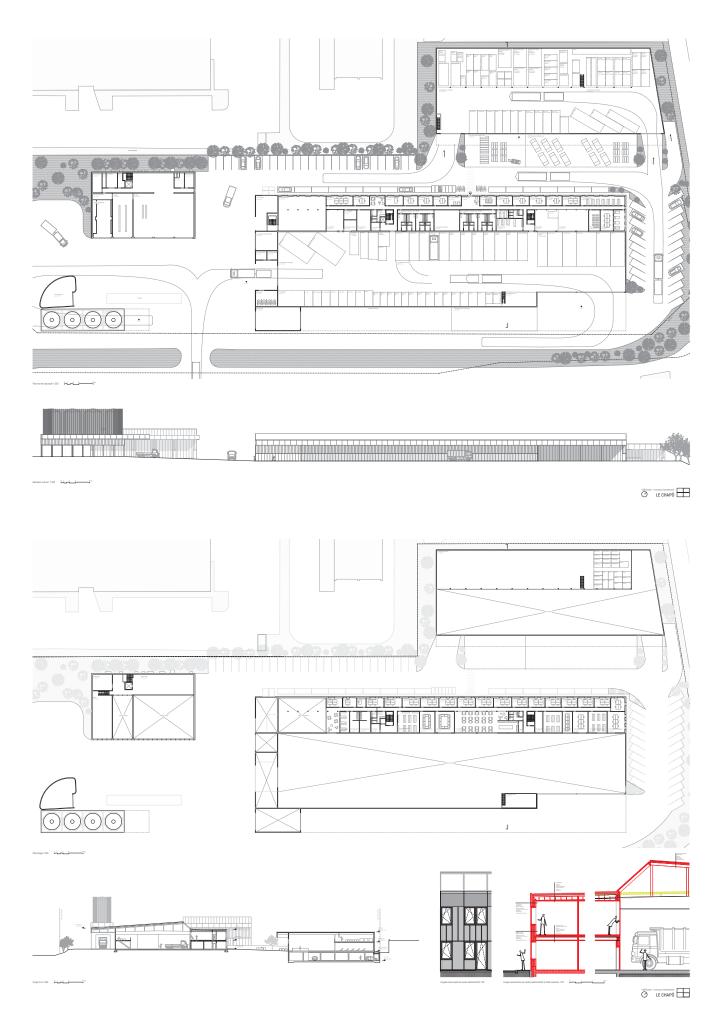






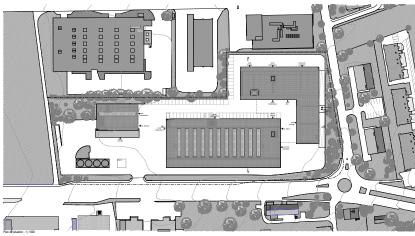


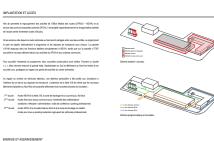
N° 4 **LE CHAPÔ** metri architectes sàrl



CEB Bou





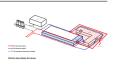






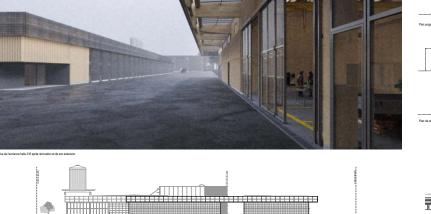




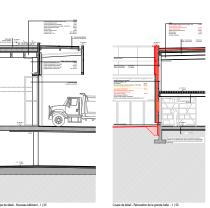


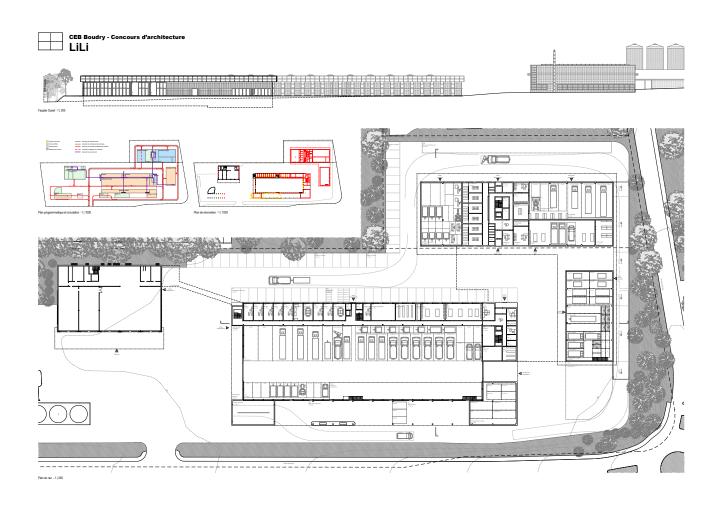


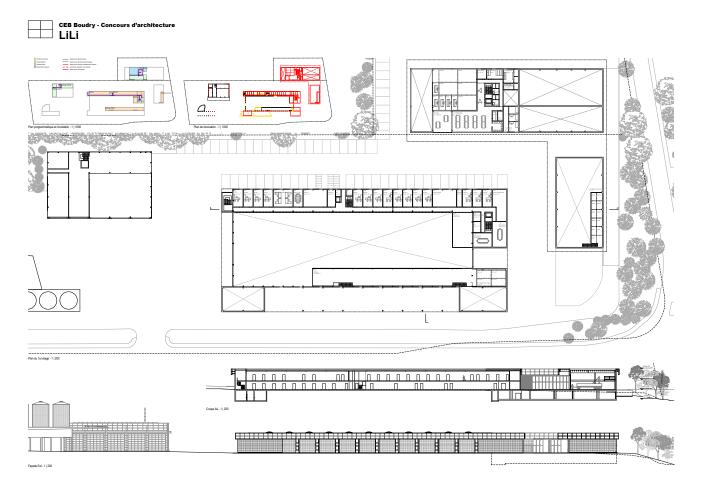


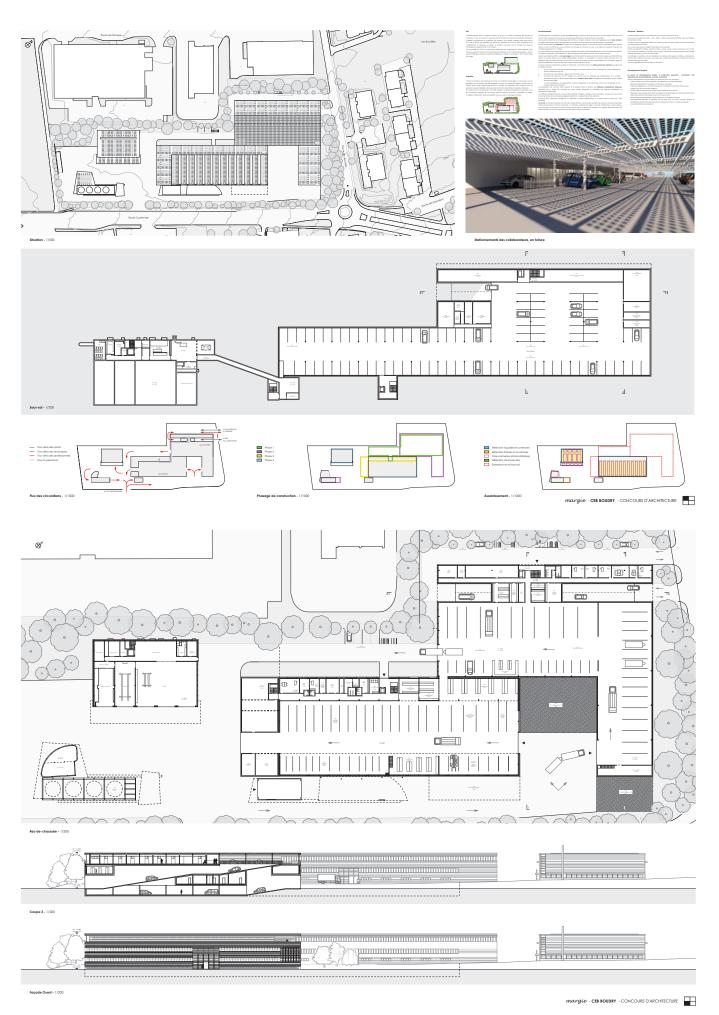


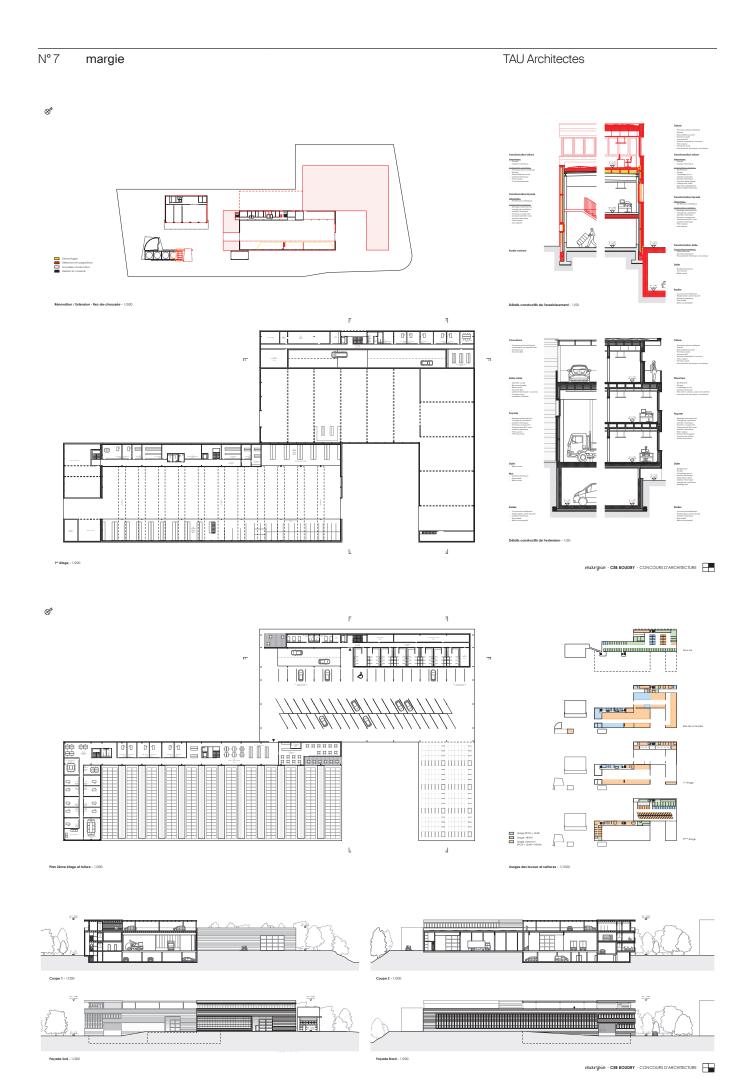


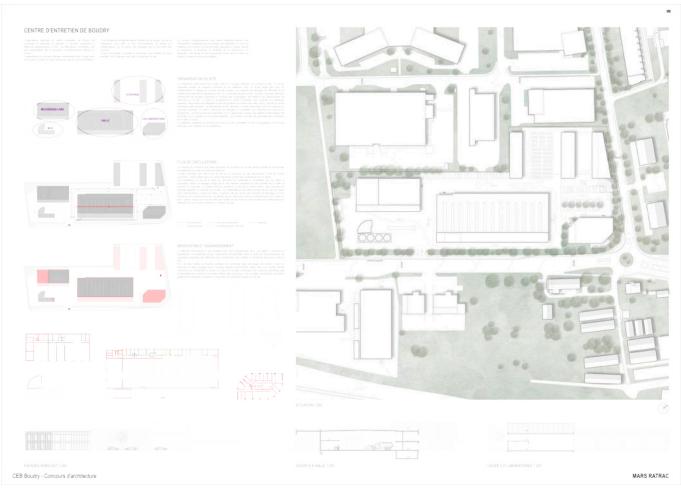


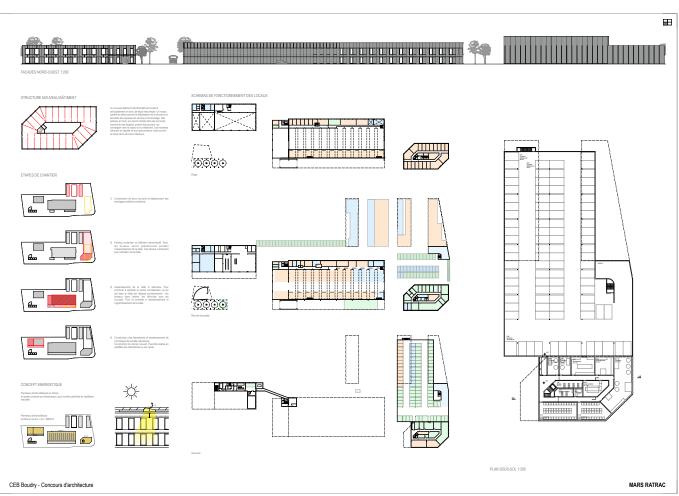






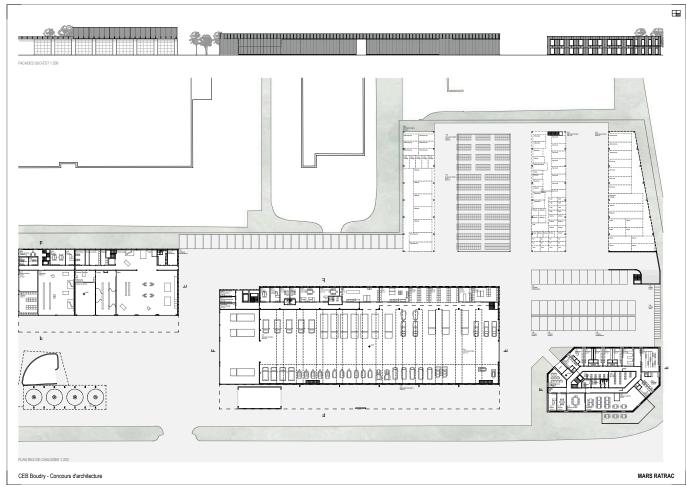


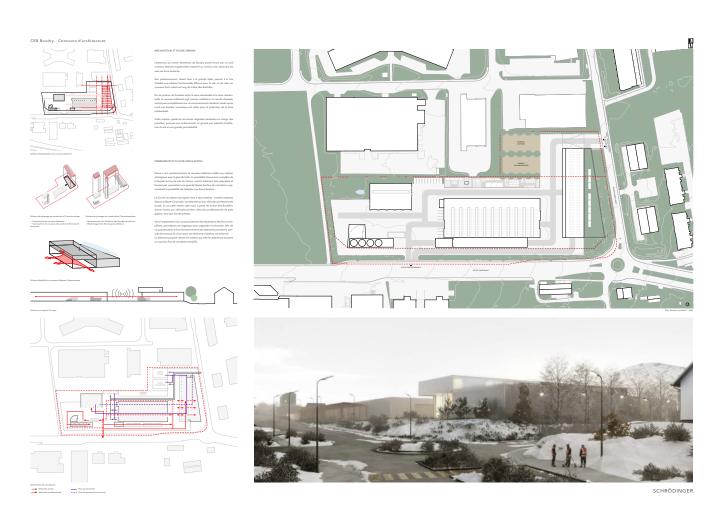


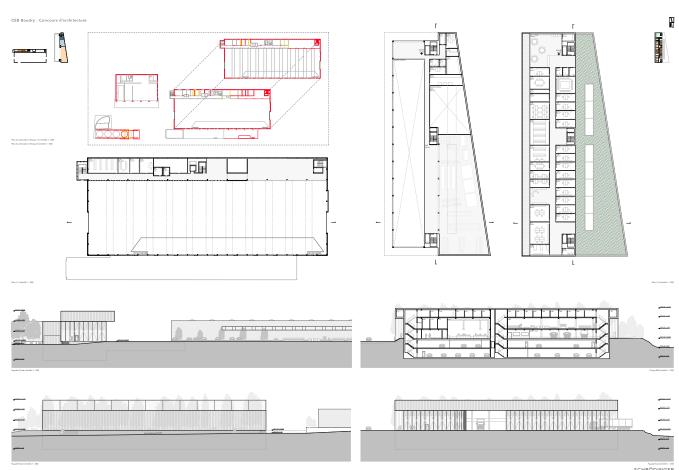


N° 8 MARS RATRAC Page architectes SA

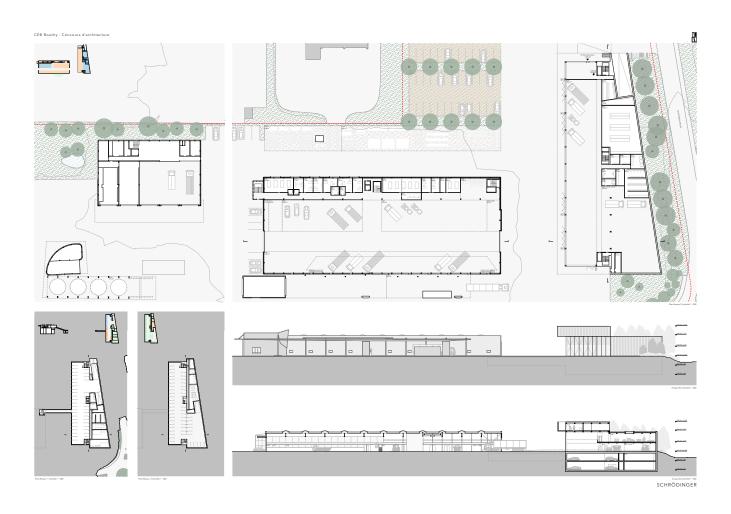


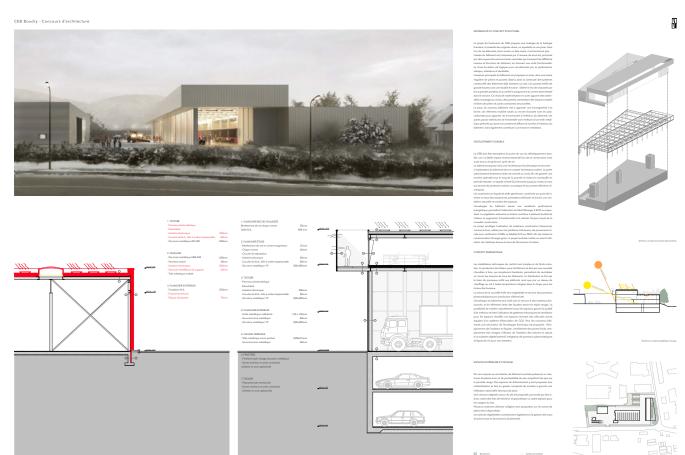




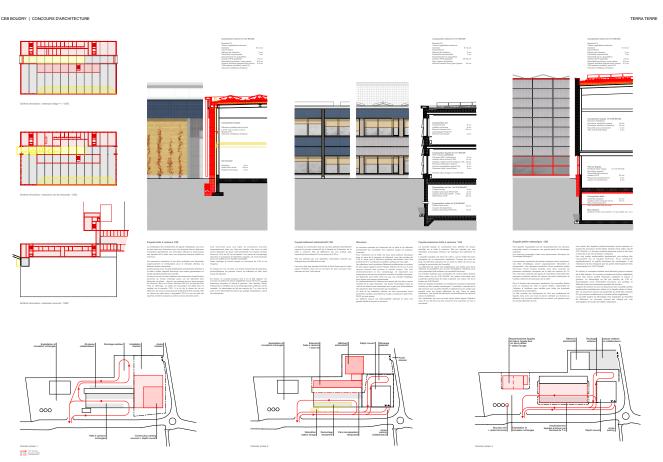


N° 11 SCHRÖDINGER PAR Architecture

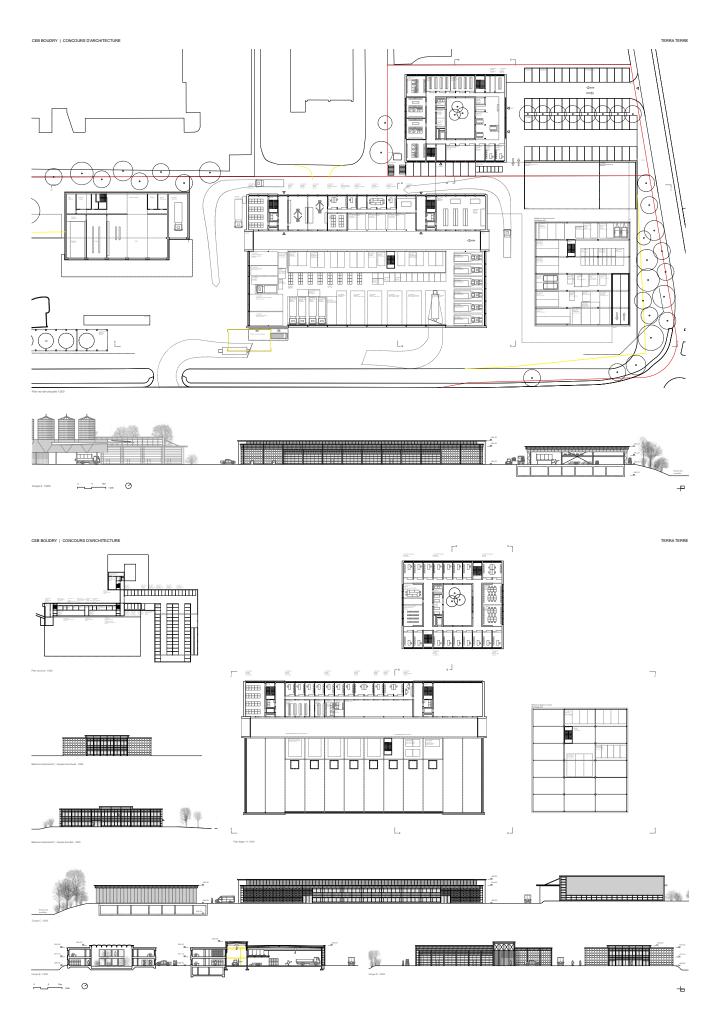








4



LISTE DES ABRÉVIATIONS UTILISÉES

AIMP	Accord intercantonal du 25 novembre 1994 sur les marchés publics (RSN 601.71)
AMP	Accord du 15 avril 1994 sur les marchés publics (RS 0.632.231.422)
CEB	Centre d'entretien routier de Boudry
EPF	Écoles polytechniques fédérales
HES	Hautes écoles spécialisées suisses (ETS)
IAUG	Institut d'architecture de l'Université de Genève (EAUG)
LCart	Loi fédérale du 6 octobre 1995 sur les cartels et autres restrictions à la concurrence (RS 251)
LCAT	Loi cantonale du 2 octobre 1991 sur l'aménagement du territoire (RSN 701.0)
LCD	Loi fédérale du 19 décembre 1986 sur la concurrence déloyale (RS 241)
LCMP	Loi cantonale du 23 mars 1999 sur les marchés publics (RSN 601.72)
LConstr.	Loi cantonale du 25 mars 1996 sur les constructions (RSN 720.0)
LMI	Loi fédérale du 6 octobre 1995 sur le marché intérieur (RS 943.02)
OFROU	Office fédéral des routes
REG	Registres suisses des professionnels de l'ingénierie, de l'architecture et de l'environnement
RELCAT	Règlement d'exécution du 16 octobre 1996 de la loi cantonale sur l'aménagement du territoire (RSN 701.02)
RELCMP	Règlement d'exécution du 3 novembre 1999 de la loi cantonale sur les marchés publics (RSN 601.720)
RELConstr	Règlement d'exécution du 16 octobre 1996 de la loi sur les constructions (RSN 720.1)
SEFRI	Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation
SIA	Société suisse des ingénieurs et des architectes
SIMAP	simap.ch. Plateforme électronique pour les marchés publics
VSS	Association suisse des professionnels de la route et des transports

Veuillez considérer que les termes masculins utilisés dans ce document incluent également les femmes.

IMPRESSUM RAPPORT DU JURY CEB BOUDRY

EDITION & DESIGN	COMAMALA ISMAIL Claudia Ünal	
COPIES	30	
IMPRIMERIE	Centre éditique de l'Etat de Neuchâtel	
© COMAMALA ISMAIL	2024	www.cois.ch